



**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**  
**QUATORZIÈME LÉGISLATURE**

---

**RAPPORT D'INFORMATION**

*Présenté par M. Bruno Le Roux,  
président du groupe d'amitié France-Japon  
à la suite de la mission effectuée  
du 27 janvier au 2 février 2012*

*par une délégation du*

**GROUPE D'AMITIÉ FRANCE- JAPON <sup>(1)</sup>**

---

(1) Cette délégation était composée de M. Didier QUENTIN, *Président*, MM. Jacques DESALLANGRE, Gérard VOISIN et Gilbert LE BRIS.



## SOMMAIRE

<b>CARTE</b>	<b>5</b>
<b>PRÉFACE</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>8</b>
<b>I. L'AMITIÉ FRANCO-JAPONAISE FACE À LA CATASTROPHE DU 11 MARS 2011</b>	<b>11</b>
<b>A. Les trois catastrophes du 11 mars 2011</b>	<b>11</b>
<b>1. DEUX CATASTROPHES NATURELLES EXCEPTIONNELLES DANS L'HISTOIRE DU PAYS</b>	<b>11</b>
<b>2. UN ACCIDENT NUCLÉAIRE MAJEUR</b>	<b>13</b>
<b>B. Le soutien apporté par la France</b>	<b>17</b>
<b>1. LA RÉACTION IMMÉDIATE DES AUTORITÉS FRANÇAISES</b>	<b>17</b>
<b>2. UN SOUTIEN TECHNIQUE DANS LA GESTION DE L'ACCIDENT NUCLÉAIRE ET DE SES CONSÉQUENCES</b>	<b>20</b>
<b>3. UN ENGAGEMENT À PLUS LONG TERME</b>	<b>21</b>
a) De nombreuses opérations de collecte de dons	22
b) Le soutien apporté à la reconstruction économique : l'exemple du projet <i>O Kaeshi</i>	22
<b>C. Un retour progressif à la normale</b>	<b>24</b>
<b>1. UNE RECONSTRUCTION DÉLICATE</b>	<b>25</b>
<b>2. L'AVENIR DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE JAPONAISE</b>	<b>27</b>
<b>3. DES SITES TOURISTIQUES REMARQUABLES ENCORE PÉNALISÉS</b>	<b>28</b>
<b>II. Les enjeux stratégiques d'un renforcement des relations parlementaires franco-japonaises</b>	<b>31</b>
<b>A. L'EXCELLENCE TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>31</b>
<b>1. LES NOUVELLES ÉNERGIES RENOUVELABLES, SECTEUR D'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE JAPONAISE</b>	<b>33</b>
a) Les progrès de la recherche scientifique japonaise sur le rendement des cellules photovoltaïques	33
b) Des investissements croissants dans l'éolien	36
c) Un laboratoire en pointe sur la production d'algocarburants	36

<b>2. LA ROBOTIQUE : UNE COOPÉRATION FRANCO-JAPONAISE RÉUSSIE</b>	<b>39</b>
<b>3. LE NUCLÉAIRE CIVIL : LE SOUHAI D'UNE COOPÉRATION RENFORCÉE</b>	<b>40</b>
<b>B. AGRICULTURE ET OUVERTURE AUX ÉCHANGES : DEUX POLITIQUES INTIMEMENT LIÉES</b>	<b>42</b>
<b>1. LES DÉFIS DE LA POLITIQUE AGRICOLE JAPONAISE</b>	<b>42</b>
<b>2. DES GARANTIES NÉCESSAIRES POUR UNE OUVERTURE CROISSANTE AUX ÉCHANGES DANS LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE</b>	<b>44</b>
<b>C. UN DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE NOURRI ET FRUCTUEUX SUR LES GRANDS ENJEUX INTERNATIONAUX</b>	<b>46</b>
<b>1. L'ABOUTISSEMENT DE LA MOBILISATION EN FAVEUR DES PÈRES DIVORCÉS D'ENFANTS JAPONAIS</b>	<b>47</b>
<b>2. DES VUES PARTAGÉES SUR LES ÉQUILIBRES MONÉTAIRES ET FINANCIERS INTERNATIONAUX</b>	<b>49</b>
<b>3. UN DIALOGUE SUSCEPTIBLE DE SE RENFORCER SUR LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE</b>	<b>50</b>
<b>Annexe 1 : Programme de visite du groupe d'amitié France-Japon</b>	<b>52</b>
<b>Annexe 2 : Carte des déplacements (détail)</b>	<b>55</b>
<b>Annexe 3 : Activités du groupe d'amitié France-Japon en 2011</b>	<b>56</b>

## CARTE



## PRÉFACE

Après une période d'interruption liée aux échéances électorales, le groupe d'amitié France – Japon s'est officiellement reconstitué, le mardi 23 octobre 2012, pour la XIV<sup>e</sup> législature. Avec une soixantaine de membres dès sa reconstitution, il promet d'être à nouveau un des groupes les plus dynamiques de l'Assemblée nationale.

Comme nouveau président du groupe d'amitié, il me revient d'autoriser la publication du présent rapport, présenté à la suite de la mission effectuée du 27 janvier au 2 février 2012 par une délégation composée de M. Didier Quentin, mon prédécesseur, MM. Jacques Desallangre, Gérard Voisin et Gilbert Le Bris.

Ce rapport témoigne des relations d'amitié et de confiance que notre Assemblée a su nouer avec nos amis japonais, et dont nous avons essayé d'être dignes après la catastrophe du 11 mars 2011, ainsi que des nombreux sujets sur lesquels nos échanges gagnent à être renforcés. L'importance de la coopération franco-japonaise, en particulier dans le domaine de l'innovation technologique, est naturellement soulignée. Mais les deux pays partagent aussi des vues et des intérêts communs sur des sujets ayant trait aux grands équilibres mondiaux : la sécurité, le système monétaire et financier international ou encore les enjeux des politiques agricoles.

Par nos échanges, nous pouvons œuvrer à une meilleure compréhension mutuelle sur ces sujets cruciaux. Plusieurs réalisations méritent déjà d'être soulignées, comme l'annonce de l'adhésion du Japon à la convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.

Par cette publication, je prends acte des engagements pris par mon prédécesseur. Je sais qu'il poursuivra son travail dévoué au service des relations franco-japonaises dans le groupe renouvelé, en sa qualité de premier vice-président.

J'aurai à cœur de renforcer encore les liens confiants et constants entre nos deux pays. Plusieurs événements et échanges auront lieu dans les prochaines semaines, en attendant une prochaine visite d'une délégation de la Chambre des représentants de la Diète japonaise, à qui j'ai adressé, par l'intermédiaire du président du groupe d'amitié Japon – France, une cordiale invitation.

**Bruno Le Roux**  
Président du groupe d'amitié France - Japon

## INTRODUCTION

Le 23 novembre 2011, le Bureau de l'Assemblée nationale a accepté d'inscrire un projet de mission du groupe d'amitié France - Japon au programme des missions et des réceptions des groupes d'amitiés agréés pour 2012. Organisé du vendredi 27 janvier au jeudi 2 février 2012, ce déplacement est intervenu à l'issue d'échanges déjà nourris entre les deux Assemblées.

C'est ainsi que la visite d'une délégation de la Chambre des représentants de la Diète, du 14 au 19 janvier 2011, avait montré la vitalité des relations parlementaires franco-japonaises. Outre les visites et rencontres autour de thèmes d'intérêt commun – la coopération économique, le projet ITER à Cadarache, les politiques fiscales et sociales en réponses aux défis démographiques – plusieurs entretiens officiels avaient porté sur les déséquilibres économiques et financiers mondiaux, dans la perspective des réunions du G8 qui ont eu lieu, les 26 et 27 mai 2011 à Deauville, et du G20, les 3 et 4 novembre 2011 à Cannes.

Quelques semaines après la visite de cette délégation, le Japon était frappé par une tragédie sans précédent : l'un des quatre tremblements de terre les plus violents que le monde ait connus, suivi d'un tsunami d'une violence extrême, qui a tué des dizaines de milliers de personnes, et d'un accident nucléaire majeur, qui a plongé toute une région dans la crainte d'une menace invisible et silencieuse.

À l'instar du gouvernement français, qui a immédiatement réagi pour venir en aide au peuple japonais, le groupe d'amitié France - Japon de l'Assemblée nationale s'est mobilisé pour proposer son soutien et relayer toutes les initiatives en faveur des sinistrés. Plusieurs visites officielles françaises ont rythmé l'année 2011, placée sous le signe de l'amitié et de la solidarité avec la nation japonaise. Le Premier ministre japonais, M. Naoto Kan, a ainsi pu saluer le Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, à son arrivée, le jeudi 31 mars 2011, en disant: « *L'ami qui vient vous voir quand il pleut est le véritable ami.* »



Le Président de la Chambre des représentants, M. Takahiro Yokomichi, a ensuite rencontré M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, lors de la Conférence des Présidents d'Assemblées, organisée à Paris du 8 au 11 septembre 2011.

Le mercredi 14 septembre 2011, une délégation de députés, conduite par le Président Bernard Accoyer, s'est rendue à son tour dans la zone sinistrée de Sendai pour rendre un hommage, au nom de la représentation nationale, aux victimes de la catastrophe du 11 mars 2011. Plusieurs députés, membres du groupe d'amitié France – Japon ont accompagné le Président de l'Assemblée nationale : M. Didier Quentin, président de ce groupe, Mme Marie-Françoise Clergeau, M. Bernard Perrut et M. Philippe Folliot.

Dans ce contexte, la mission organisée par le groupe d'amitié du vendredi 27 janvier au jeudi 2 février 2012, à l'invitation du Président de la Chambre des représentants de la Diète, M. Takahiro Yokomichi, et du président du groupe d'amitié Japon - France, M. Yoshinori Ohno, a été placée sous le signe de la solidarité avec les régions meurtries par la catastrophe du 11 mars 2011 et dédiée à la mémoire des 23 500 victimes de cette tragédie. L'heure est à la reconstruction et la délégation s'est notamment rendue dans le département d'Iwate, où l'activité conchylicole de toute une région a pu être sauvée grâce à la mobilisation de professionnels et d'élus de la Charente-Maritime. <sup>1</sup>

D'autre part, au regard des enjeux qui caractérisent aujourd'hui les relations politiques et économiques entre les deux pays, la délégation française a proposé à ses hôtes d'orienter plus particulièrement ses travaux sur les thèmes suivants :

– la recherche et le développement technologique pour les énergies renouvelables ;

– la réciprocité des échanges, en particulier dans le domaine agricole ;

– la coopération économique entre la France et le Japon, notamment dans les secteurs innovants.

---

<sup>1</sup> Cf. programme de visite et carte des déplacements annexés au présent rapport.

Les quatre membres de la délégation ont été particulièrement touchés par la présence de très nombreux parlementaires japonais à toutes les réunions et manifestations organisées durant leur séjour.

Vingt-cinq députés du groupe d'amitié Japon - France de la Chambre des représentants de la Diète étaient présents, lors d'un dîner offert à la résidence de France, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2012, par Son Excellence M. Christian Masset, nouvel ambassadeur de France à Tōkyō. M. Jin Matsubara, ministre d'État en charge de la sécurité sanitaire et de la question des « enlevés » par la Corée du Nord, était également présent.

En outre, la délégation a rencontré M. Takahiro Yokomichi, le président de la chambre basse, et son vice-président, M. Seishiro Eto, à l'occasion d'entretiens de haut niveau. Les députés japonais sont également venus très nombreux à la réunion officielle organisée le lundi 30 janvier en l'honneur de la délégation, ainsi qu'au dîner qui l'a suivie, comme à la réunion de la commission de l'Agriculture, de la forêt et des pêches, le mardi 31 janvier. Au total, plus de soixante parlementaires japonais sont venus témoigner avec force de la densité des liens entre les deux pays et entre les deux assemblées.

## **I. L'AMITIÉ FRANCO-JAPONAISE FACE À LA CATASTROPHE DU 11 MARS 2011**

Presqu'un an après la triple catastrophe qui a coûté la vie à 23 500 citoyens japonais, la délégation du groupe d'amitié France – Japon s'est rendue dans les régions sinistrées pour rendre hommage aux victimes de ce drame. Après avoir rappelé ces événements, il convient de replacer le déplacement du groupe d'amitié France – Japon de l'Assemblée nationale dans le contexte, plus vaste, des nombreux témoignages de solidarité qui ont rythmé l'année 2011. Cette solidarité se veut durable et la France restera aux côtés du Japon pour apporter son soutien à la reconstruction et dans la gestion post-accidentelle du drame de Fukushima.

### **A. LES TROIS CATASTROPHES DU 11 MARS 2011**

Le vendredi 11 mars 2011 est survenu au Japon, dans la région de Tōhoku, au large des côtes nord-est de l'île principale de Honshu, un tremblement de terre d'une magnitude de 8,9. L'épicentre du séisme était situé en pleine mer à 130 km de Sendai, chef-lieu de la préfecture de Miyagi, ville située à 300 km au nord de Tōkyō.

Cinquante-cinq minutes plus tard, un tsunami provoqué par le tremblement de terre a abordé la côte orientale. Les vagues ont atteint jusqu'à 38 mètres de hauteur. Pénétrant parfois à plus de 10 kilomètres à l'intérieur des terres, elles ont ravagé 600 kilomètres de côtes et détruit partiellement ou totalement de nombreuses villes et zones portuaires.

Ces deux catastrophes naturelles ont entraîné plusieurs graves dysfonctionnements dans l'une des centrales nucléaires situées sur la côte orientale, aboutissant à une crise majeure, celle de Fukushima Daiishi.

#### **1. DEUX CATASTROPHES NATURELLES EXCEPTIONNELLES DANS L'HISTOIRE DU PAYS**

Situé sur une zone sismique très active, à la jonction de trois plaques tectoniques (pacifique, eurasienne et des Philippines),

l'archipel nippon a subi de nombreux séismes au cours de son histoire, souvent accompagnés de tsunamis.

Les archives historiques ont gardé la trace de seize catastrophes de ce type, dans le nord de l'île principale, depuis 1611. La plus meurtrière ayant affecté cette région eut lieu le 15 juin 1896 au large des côtes du Sanriku. Le séisme, d'une magnitude estimée aujourd'hui à 8,5 sur l'échelle ouverte de Richter, déclencha un tsunami avec un déferlement d'une hauteur maximale de 38 mètres, et tua 22 066 personnes. Un autre tremblement de terre eut lieu le 2 mars 1933, plus au nord, à Ofunato, faisant environ 3 000 victimes causées par le tsunami ayant suivi le séisme, avec un déferlement estimé à 28,5 m.<sup>1</sup>

S'agissant de la catastrophe du mois de mars 2011, la secousse principale d'une magnitude de 8,9 s'est produite à 14 h 46 min 23 s, heure locale, au large des côtes nord-est du Japon, à 32 kilomètres de profondeur. Elle avait été précédée, le 9 mars, d'une première secousse de magnitude 7,2, suivie le même jour par trois secousses de magnitude supérieure à 6. Résultant des pressions et des tensions accumulées pendant près d'un siècle, ces secousses successives ont été causées par le glissement brutal d'une très grande faille inverse de 400 à 500 km de long et 30 km d'épaisseur située à quelque 120 km des côtes japonaises.

Au regard des données actuellement disponibles, le séisme du 11 mars 2011 fait partie des cinq séismes les plus puissants qu'ait connus le monde depuis 1900, avec celui du Kamtchatka (magnitude de 9) en 1952, celui du Valdivia (de magnitude 9,5) en 1960, celui de l'Alaska (de magnitude 9,2) en 1964 et celui de Sumatra (de magnitude 9,1) en 2004. À la suite du séisme, l'île principale du Japon – Honshū – s'est déplacée de quelques 2,4 m vers l'Est, au lieu des 83 millimètres en moyenne annuels.

Au soir du samedi 12 mars, le nombre de victimes et de personnes portées disparues était évalué à plus de 1 800 selon un bilan officiel, mais le gouvernement japonais annonçait cependant être sans nouvelles de plus de 10 000 habitants sur les 17 000 que

---

<sup>1</sup> Chiffres et éléments disponibles sur le site du CNRS-INSU : <http://www.insu.cnrs.fr/terre-solide/catastrophes-et-risques/seismes/sendai/seisme-de-sendai> [accès le 22/02/2012].

compte la ville portuaire de Minamisanriku. Le lundi 21 mars, le nombre de victimes dénombrées s'élevait à 8 649 morts, 12 877 disparus et 2 603 blessés. Plus de 90 000 personnes étaient toujours sans domicile, réfugiées dans des centres d'accueil. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont été déplacées, regroupées dans des centres d'hébergement provisoire. Les derniers rescapés ont été secourus le dimanche 20 mars dans la ville d'Ishinomaki.

Les victimes se concentrent dans les trois préfectures côtières de Miyagi, Iwate et Fukushima. La mortalité est due pour plus de 90 % à des noyades<sup>1</sup> consécutives au passage du tsunami.

## **2. UN ACCIDENT NUCLÉAIRE MAJEUR**

Quarante-six minutes après la première secousse du séisme, la première vague du tsunami, d'une hauteur de 15 mètres, a atteint la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Elle a été suivie de plusieurs autres vagues de moindre importance. L'installation ayant été bâtie pour résister à un séisme de magnitude 8 et à un tsunami de 5,7 mètres de haut, elle a été entièrement inondée. Les prises d'eau en mer se sont dégradées, conduisant à la perte de la source froide, puis à la perte des diesels de secours des réacteurs 1 à 4. À la suite de la perte des moteurs diesels, un système de secours s'est mis en marche puis s'est arrêté à cause de la défaillance des batteries électriques. N'étant plus refroidi, le cœur du réacteur est entré en fusion, perçant les cuves des réacteurs 1 à 3 et conduisant aux premières émissions radioactives.

À 19 h 03, le gouvernement japonais a déclaré l'« état d'urgence nucléaire » pour le pays, et près de 215 000 personnes ont été évacuées, nombre porté à plusieurs centaines de milliers d'habitants des environs de ces installations dans un rayon de 30 kilomètres, pour une situation placée au niveau 6, puis 7, sur l'échelle des accidents nucléaires et radiologiques.

Entre le 11 et le 15 mars, les autorités responsables de la centrale ont procédé à des décompressions volontaires, en tentant

---

<sup>1</sup> Notamment dans des voitures, où les passagers ont été pris au piège des portières bloquées par l'électronique détérioré, d'où la nécessité de pourvoir les véhicules de marteaux brises vitres.

d'ouvrir des événements prévus à cet effet, ceux-ci étant malheureusement endommagés. Insuffisamment évacué, l'hydrogène s'est accumulé dans les réacteurs, provoquant trois explosions du 12 au 15 mars et des émissions radioactives.<sup>1</sup>

Le mardi 15 mars 2011, le Premier ministre, M. François Fillon, répondant aux questions des députés François Sauvadet, Daniel Paul, Christian Jacob et Jean-Marc Ayrault, lors des questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale, soulignait la gravité de la situation : « *Deux catastrophes naturelles coup sur coup. Un tremblement de terre d'une puissance inégalée, plus un tsunami. Le tremblement de terre, les centrales y ont résisté. Le tsunami lui, a eu raison des systèmes de refroidissement. [...] L'Autorité de sûreté nucléaire française vient de classer l'accident de Fukushima au niveau 6 sur une échelle qui en compte 7. L'enceinte de confinement d'un des réacteurs de Fukushima semble bien avoir été endommagée. Les piscines de stockage de combustibles usés sont également vulnérables. La radioactivité sur le site rend très difficiles et très dangereux les travaux nécessaires à la reprise en main de la situation. Le relâchement de gaz radioactifs dans l'atmosphère, jusqu'alors volontaire pour gérer les surpressions dans les réacteurs, pourrait prendre des proportions beaucoup plus importantes. Les vents soufflent désormais vers le Sud et Tōkyō se trouve déjà exposée à une augmentation anormale de la radioactivité, même si les données ne sont pas encore inquiétantes.* »

Entre le 12 et le 30 mars, l'exploitant a déversé de l'eau de mer additionnée d'acide borique pour refroidir le cœur des réacteurs 1, 2 et 3 et le combustible entreposé dans les piscines 1, 2, 3 et 4. Ces déversements ont été réalisés en circuit ouvert, occasionnant ainsi une contamination du milieu environnant. L'eau contaminée a été maintenue sur le site mais, entre le 1<sup>er</sup> et le 6 avril, 520 mètres cubes se sont écoulés dans l'océan *via* des tranchées jusqu'au scellement de celles-ci. Pour libérer des espaces afin de construire de nouveaux réservoirs, Tepco<sup>2</sup> a été autorisé à déverser dans l'océan,

---

<sup>1</sup> Note de l'IRSN du 9 juin 2011 *L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daïchi* [http://www.irsn.fr/FR/base\\_de\\_connaissances/Installations\\_nucleaires/La\\_surete\\_Nucleaire/Les\\_accidents\\_nucleaires/accident-fukushima-2011/Documents/IRSN-ASN-Deroulement-accident-Fukushima\\_09062011.pdf](http://www.irsn.fr/FR/base_de_connaissances/Installations_nucleaires/La_surete_Nucleaire/Les_accidents_nucleaires/accident-fukushima-2011/Documents/IRSN-ASN-Deroulement-accident-Fukushima_09062011.pdf) [accès le 28/02/2012]

<sup>2</sup> La *Tōkyō Electric Power Company* (Tepco), créée en 1951, est une multinationale japonaise – le plus grand producteur mondial d'électricité – en charge de l'exploitation de la centrale nucléaire de Fukushima.

du 4 au 10 avril, 10 400 mètres cubes d'eau légèrement contaminée. Par la suite, le gouvernement japonais a interdit les déversements et ordonné le stockage de l'eau en vue de sa décontamination.<sup>1</sup>

À compter du 12 mars 2011, le panache radioactif résultant des rejets des réacteurs nucléaires accidentés de la centrale de Fukushima s'est déplacé, tout en se diluant, dans les courants atmosphériques de l'hémisphère nord. L'IRSN a jugé inexistantes les risques pour la santé : « *Les résultats de mesure dans l'air disponibles depuis plusieurs jours confirment que les niveaux de concentration dans l'air en France métropolitaine et dans les DOM de l'hémisphère nord sont très faibles, au plus de l'ordre du mBq/m<sup>3</sup>. [...] À titre de comparaison, les valeurs de concentration en césium 137 dans l'air mesurées au cours des jours suivant l'accident de Tchernobyl dépassaient 100 000 000 mBq/m<sup>3</sup> dans les premiers kilomètres autour de la centrale ; elles étaient de l'ordre de 100 000 à 1 000 000 mBq/m<sup>3</sup> dans les pays les plus touchés par le panache radioactif (Ukraine, Biélorussie, une partie de la Russie) ; en France, les valeurs mesurées dans l'Est étaient de l'ordre de 1 000 à 10 000 mBq/m<sup>3</sup> (le 1<sup>er</sup> mai 1986) [...] Compte tenu des prévisions de concentration dans l'air des radionucléides rejetés lors l'accident de Fukushima, les doses susceptibles d'être reçues par la population française exposée à ces traces de radionucléides sont insignifiantes en termes de risque pour la santé... »<sup>2</sup>*

Le 30 septembre 2011, les trois réacteurs étaient proches de l'arrêt à froid. Le gouvernement japonais a levé partiellement l'ordre d'évacuation. Les résidents ont reçu l'autorisation de se rendre dans la zone interdite jusqu'à 3 kilomètres de la centrale, mais pas d'y séjourner. Le 26 décembre, la fin officielle de l'accident de Fukushima a été décrétée par le gouvernement japonais.

---

<sup>1</sup> Note de l'IRSN du 9 juin 2011 *L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daïchi* [http://www.irsn.fr/FR/base\\_de\\_connaissances/Installations\\_nucleaires/La\\_surete\\_Nucleaire/Le\\_accidents\\_nucleaires/accident-fukushima-2011/Documents/IRSN-ASN-Deroulement-accident-Fukushima\\_09062011.pdf](http://www.irsn.fr/FR/base_de_connaissances/Installations_nucleaires/La_surete_Nucleaire/Le_accidents_nucleaires/accident-fukushima-2011/Documents/IRSN-ASN-Deroulement-accident-Fukushima_09062011.pdf) [accès le 28/02/2012]

<sup>2</sup> Note de l'IRSN mise à jour le 8 avril 2010 sur l'impact à très grande distance des rejets radioactifs provoqués par l'accident de Fukushima. [http://www.irsn.fr/FR/Actualites\\_presse/Actualites/Documents/IRSN\\_Impact-longue-distance-rejets-Fukushima\\_08042011.pdf](http://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Documents/IRSN_Impact-longue-distance-rejets-Fukushima_08042011.pdf) [accès le 28/02/2012].

Parallèlement, le 7 juin 2011, le gouvernement japonais avait décidé la création d'un comité d'enquête sur l'accident des centrales nucléaires de Fukushima de la *Tōkyō Electric Power Company* (Tepco). Ce comité d'experts indépendants est présidé par le professeur Yotaro Hatamura, de l'Université de Tōkyō, un spécialiste en analyse des défaillances. Il a autorité pour interroger aussi bien les dirigeants de Tepco que les membres du gouvernement ou des agences officielles. Le rapport définitif est attendu à l'été 2012, mais un rapport d'étape<sup>1</sup> a été publié le 26 décembre 2011. Suivant la publication de ce rapport d'étape, le parlement japonais a décidé à son tour la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire, dirigée par le Dr. Kiyoshi Kurokawa, médecin et universitaire spécialiste en santé publique.

Les rapports provisoires soulignent d'ores et déjà des erreurs humaines et des faiblesses techniques, entraînant une réévaluation des standards internationaux de sécurité. En France, le Premier ministre, M. François Fillon, avait annoncé le 15 mars 2011, à l'Assemblée nationale, la réalisation d'un audit sur les installations nucléaires. Par courrier en date du 23 mars 2011, il a confié à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) la réalisation d'une étude de la sûreté des installations nucléaires, installation par installation.

Le 3 janvier 2012, lors d'une conférence de presse au siège de l'ASN, André-Claude Lacoste, son président, a présenté ce rapport sur les évaluations complémentaires de sûreté. Au cours de la conférence de presse, il a particulièrement insisté sur les points suivants : *« l'accident de Fukushima marque l'histoire du nucléaire comme ceux de Three Mile Island et Tchernobyl : il y aura un avant et un après Fukushima. Notre approche de la sûreté évolue pour renforcer la robustesse des installations face à des situations extrêmes. [...] nous sommes sur des temps longs : le retour d'expérience complet de l'accident de Fukushima peut prendre jusqu'à 10 ans et il est possible qu'il nous amène à réviser notre compréhension actuelle de l'accident [...] nous devons nous garder de la tentation commode de réduire la sûreté nucléaire à l'accumulation de dispositifs techniques : la sûreté nucléaire repose fondamentalement sur les hommes. Le renouvellement des ef-*

---

<sup>1</sup> Résumé en anglais sur le site du comité d'enquête : <http://icanps.go.jp/eng/120224SummaryEng.pdf> [accès le 06/03/2012]



*fectifs et des compétences des exploitants est essentiel pour la sûreté. »*

Le rapport de l'ASN sera transmis par le Premier ministre au Président de la Commission européenne comme rapport de la France sur les tests de résistance décidés par le Conseil européen des 24 et 25 mars 2011. Les rapports des différents États européens seront soumis à un processus de revues croisées (« *peer review* »), dont le déroulement est prévu de janvier à juin 2012.

## **B. LE SOUTIEN APPORTÉ PAR LA FRANCE**

La France s'est mobilisée dans les premières heures qui ont suivi les événements du 11 mars 2011 pour dispenser une aide humanitaire d'urgence aux victimes de la catastrophe, aux côtés de d'équipes en provenance de 27 États, régions ou organisations internationales. Un soutien technique a, en outre, été apporté par les spécialistes français du nucléaire pour la gestion de l'accident de Fukushima et ses conséquences. Enfin, les propositions d'aide se sont multipliées de la part des autorités françaises, nationales et locales, mais aussi de la part de la société civile, pour participer à la relance des activités économiques de l'archipel et au secours des populations sinistrées.

### **1. LA RÉACTION IMMÉDIATE DES AUTORITÉS FRANÇAISES**

La France s'est mobilisée dans les premières heures qui ont suivi les événements du 11 mars 2011. M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, M. François Fillon, Premier ministre, et M. Alain Juppé, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, ont adressé leurs condoléances aux autorités japonaises et fait connaître la disponibilité de la France pour porter assistance aux victimes du séisme.

M. Didier Quentin, président du groupe d'amitié France-Japon de l'Assemblée nationale, a immédiatement adressé ses condoléances aux autorités japonaises et pris l'attache de son homologue de la Chambre des représentants de la Diète japonaise, M. Yoshinori Ohno.

Sous la direction de M. Philippe Faure, ambassadeur de France à Tōkyō, les agents de l'État en poste au Japon se sont mobilisés pour faire face aux conséquences de la catastrophe : venir en aide aux Français sur place, les informer et leur dispenser les consignes de sécurité adéquates, faciliter le départ de ceux désireux de quitter le territoire japonais, mais aussi, et surtout, proposer et fournir l'assistance de la France aux autorités japonaises, qu'il s'agisse de moyens humanitaires ou dédiés au dramatique accident nucléaire. À Paris, le centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes a traité plusieurs milliers d'appels téléphoniques émanant de familles inquiètes pour leurs proches.

Le lundi 14 mars 2011, le ministre de l'intérieur, M. Claude Guéant, a mis à la disposition des autorités japonaises un détachement de la Sécurité civile, constitué de 63 sapeurs-sauveteurs des formations de la sécurité civile, de 7 sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Bouches-du-Rhône, 5 du SDIS de Vaucluse, 13 du SDIS de Seine-et-Marne, 11 militaires de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris et 1 expert du SDIS du Lot-et-Garonne spécialisé dans le risque radiologique.<sup>1</sup> Les 121 personnels de la mission française sont arrivés au Japon le lundi 14 mars, avec 14 tonnes de matériel. Ils sont intervenus dans la région de Sendaï, avant de se replier vers la base américaine de Misawa. Leur action s'est ensuite concentrée sur des opérations de déblaiement d'un long sentier menant au village de Mikawamechiku, proche de la ville de Misawa. Leurs efforts ont ensuite porté sur le village portuaire d'Okuki.<sup>2</sup>

La seconde phase de l'aide a consisté en l'envoi de dons humanitaires à destination des populations sinistrées. La France a procédé, le jeudi 17 mars, à l'expédition de 8 000 couvertures destinées aux victimes de la catastrophe vivant à Miyagi. Le vendredi 25 mars, une seconde livraison de matériel humanitaire a été effectuée : 7 000 couvertures, 100 000 bouteilles d'eau, 1 million de masques respiratoires (don de la Sécurité civile), 5 tonnes de fruits

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse du ministère de l'Intérieur du 14 mars 2011. [http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_la\\_une/toute\\_l\\_actualite/securite-civile/securite-civile-porte-assistance-au-japon](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/securite-civile/securite-civile-porte-assistance-au-japon) [accès le 27/02/2012]

<sup>2</sup> Réponse du ministère des Affaires étrangères et européennes à une question écrite n° 108757 de M. Éric Raoult, député de Seine-Saint-Denis (UMP) publiée au *Journal officiel* du 15 novembre 2011, page 11978.

en conserve, 50 000 soupes déshydratées (don de Tang Frères), 100 000 flacons de solution hydro-alcoolique (don des laboratoires Pierre Fabre) et 5 tonnes de médicaments et produits médicaux de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires du ministère de la Santé ont été acheminés au Japon. Les détachements de la sécurité civile ont été chargés de la distribution de l'aide humanitaire.<sup>1</sup>

L'ensemble des députés et les membres du Gouvernement ont observé une minute de silence dans l'hémicycle à l'ouverture de la séance, le mardi 15 mars 2011.

Une réunion exceptionnelle du groupe d'amitié s'est tenue le mercredi 16 mars 2011, en présence de l'ambassadeur du Japon à Paris, S.E. M. Yasuo Saito, et d'une quarantaine de députés venus exprimer leur soutien. Au nom du groupe d'amitié, M. Didier Quentin a tenu à saluer le courage et la dignité du peuple japonais. Il a fait connaître la disponibilité du groupe d'amitié pour la mise en place de mesures concrètes :

- mobiliser les collectivités territoriales françaises en faveur de leurs homologues japonaises ;
- parrainer des orphelins japonais ;
- apporter un soutien matériel et financier aux jeunes Japonais étudiant en France.<sup>2</sup>

Cette dernière initiative a reçu l'appui du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ainsi que du ministère des Affaires étrangères et européennes. Les établissements d'enseignement supérieur français et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) ont été invités à mettre en place des cellules d'aide d'urgence pour les étudiants japonais en France.

Plusieurs collectivités territoriales françaises, jumelées avec des collectivités japonaises, se sont mobilisées en faveur des sinis-

---

<sup>1</sup> Réponse du ministère des Affaires étrangères et européennes à une question écrite n° 108757 de M. Éric Raoult, député de Seine-Saint-Denis (UMP) publiée au *Journal officiel* du 15 novembre 2011, page 11978.

<sup>2</sup> Communiqué de presse du groupe d'amitié France-Japon, 16 mars 2011. <http://www.assemblee-nationale.fr/presse/communiqués/20110316-02.asp> [accès le 27/02/2012]

trés, comme la ville de Royan, dont Didier Quentin est le maire. La ville de Compiègne a placé les deux drapeaux français et japonais en berne devant l'Hôtel de Ville en signe de deuil et de solidarité avec la ville jumelle de Shirakawa (préfecture de Fukushima), avec le Japon et tous ses habitants. La ville de Rennes, jumelée à Sendai (préfecture de Miyagi), a ouvert un compte bancaire spécial afin de recueillir les dons pour les victimes et son conseil municipal a débloqué une aide d'urgence de 50 000 euros. La région Centre a mobilisé 200 000 euros. Fin mai 2011, le conseil régional Rhône-Alpes a voté un premier fonds d'aide urgente au profit de l'Université de Tōhoku, pour un montant de 40 000 euros. Cités Unies France, co-organisatrice des Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, a ouvert dès le 30 mars 2011 un fonds de solidarité des collectivités territoriales françaises pour le Japon et tenu, début avril 2011, une réunion pour réfléchir collectivement à l'aide que les collectivités locales françaises peuvent apporter au peuple japonais.<sup>1</sup>

## **2. UN SOUTIEN TECHNIQUE DANS LA GESTION DE L'ACCIDENT NUCLÉAIRE ET DE SES CONSÉQUENCES**

Une importante aide technique a été apportée au Japon pour faire face à l'accident nucléaire. Areva et EDF ont envoyé du matériel de protection et de mesure (3 000 masques de protection avec cartouches aérosols, 10 000 combinaisons et 20 000 paires de gants), ainsi que 95 tonnes d'acide borique – un absorbeur de neutrons, mises à disposition par Électricité de France (EDF), par l'intermédiaire de deux vols qui sont arrivés à Tōkyō le samedi 19 mars.

Le 25 mars 2011, le groupement d'intérêt économique Intra (Areva, EDF, Commissariat à l'énergie atomique) a acheminé 30 tonnes d'appareils de radioprotection et de mesure de la radioactivité, 3 camions de mesures environnementales, une remorque de contrôle atmosphérique, 10 pompes d'exhaure, 5 compresseurs d'air mobiles et 5 groupes électrogènes.

---

<sup>1</sup> Communication de l'ambassade de France au Japon du 21 mars 2011 <http://www.ambafrance-jp.org/spip.php?article4599> [accédé le 27/02/2012]

Enfin, en réponse à une demande des autorités japonaises, un nouveau chargement de 4 tonnes de matériel de radioprotection a été acheminé le 10 avril. Ces matériels ont été fournis conjointement par le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur, le Commissariat à l'énergie atomique, GDF Suez et Areva.

Par la suite, la coopération franco-japonaise est restée importante dans la gestion post-accidentelle. Pour faire face à l'accumulation de tonnes d'eau contaminée sur le site de Fukushima, un système de traitement des eaux a été développé par Areva et Veolia sur le site de la centrale de Fukushima. Il est opérationnel depuis juin 2011.

Le système divise par un facteur 10 000 le niveau de radioactivité de l'eau et peut traiter jusqu'à 50 tonnes d'eau contaminée par heure. Le 11 juillet 2011, 18 000 tonnes d'eau hautement radioactives avaient été traitées, soit 15 % du volume accumulé. Au total, plus de 200 experts Areva et 60 experts Veolia venant de France, d'Allemagne, des États-Unis, du Japon et de Suède ont été mobilisés pour ce projet.<sup>1</sup>

Depuis, de nouvelles pistes de coopération dans le domaine post-accidentel sont explorées notamment dans le cadre du comité nucléaire, prévu dans la Déclaration conjointe sur l'énergie et la sûreté nucléaire adoptée à Tōkyō, le 23 octobre 2011, par les Premiers ministres des deux pays, M. François Fillon et M. Yoshihiko Noda. La première réunion s'en est tenue à l'occasion de la visite au Japon de M. Éric Besson, les 20 et 21 février 2012.

### **3. UN ENGAGEMENT À PLUS LONG TERME**

L'engagement de la France en faveur des victimes de la catastrophe s'inscrit dans la durée. De nombreuses manifestations de solidarité ont été organisées depuis le 11 mars 2011. Le soutien à la reprise des activités économiques est au cœur des projets financés par cet élan de solidarité.

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse d'Areva en date du 11 juillet 2011 : <http://www.areva.com/FR/actualites-8775/seisme-et-tsunami-au-japon-les-dernieres-informations.html> [accès le 28/02/2012]

### **a) De nombreuses opérations de collecte de dons**

Le 14 mars 2011, la Fondation de France a lancé une opération de collecte de dons baptisée « Solidarité Japon », relayée par les autorités françaises, notamment le groupe d'amitié France-Japon.

Plusieurs évènements caritatifs ont été organisés en France et au Japon, en mémoire des victimes et pour financer des opérations de reconstruction. À l'initiative de l'Union des Français à l'étranger (UFE) avec la coopération de l'Association des Français au Japon (AFJ) et la participation de l'Amicale des cuisiniers et des pâtisseries français du Japon (ACPFJ) durant une semaine du 3 au 9 avril, sept chefs cuisiniers étoilés se sont relayés, accompagnés de volontaires, afin de préparer un repas chaud aux personnes réfugiées à Koriyama (préfecture de Fukushima). Plusieurs artistes français ont participé, pour les uns, à la réalisation d'une compilation de musique française, dont les bénéfices ont été reversés à la Croix-Rouge, ou d'un album de bandes dessinées vendue aux enchères au profit de la Fondation de France. De très nombreuses manifestations culturelles ont été organisées sous le patronage de personnalités françaises.

Enfin, les Japonais ont été particulièrement touchés par le geste symbolique de l'ambassade de France consistant à organiser la Fête nationale du 14 juillet à Koriyama, dans la préfecture de Fukushima. Près de 1 500 invités, dont 700 réfugiés, ont assisté à la cérémonie. M. Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication, a accepté d'honorer la réception de sa présence : c'était la première fois qu'un ministre en exercice s'éloignait de Paris, le jour même du 14 juillet.

### **b) Le soutien apporté à la reconstruction économique : l'exemple du projet *O Kaeshi***

Les sommes collectées par la Fondation de France – plus de 900 000 euros – ont permis de soutenir des projets de reconstruction économique. La Fondation de France a ciblé les besoins les plus urgents (la santé), les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, enfants), ainsi que la reconstruction du secteur agricole, particulièrement touché.

Au 8 septembre 2011, la Fondation de France avait engagé 450 000 euros sur deux projets, soit la moitié des sommes collectées. L'un de ces projets, élaboré par les ostréiculteurs de Marennes-Oléron, le conseil général de la Charente-Maritime et l'organisation PlaNet Finance, avec le soutien de la Fondation de France, a financé la reconstitution des parcs à huîtres de la côte nord-est du Japon, permettant ainsi aux producteurs de relancer leur activité économique, qui avait été entièrement anéantie par le tsunami.

Le coût des dégâts occasionnés par cette catastrophe sur les exploitations conchylicoles a été estimé à plus d'1 milliard d'euros.<sup>1</sup> La relance de l'industrie ostréicole dans cette région nécessitait alors une aide matérielle dans les meilleurs délais et un financement important.

L'organisation de micro-financement PlaNet Finance Japon avec la collaboration de Ilink Corporation, une entreprise française de logistique, K.K SDV Japan, ainsi qu'une entreprise française d'équipement en culture marine, MULOT S.A de La Tremblade, ont donc conçu une réponse adaptée aux besoins urgents de cette région du nord du Japon.

L'aide à destination des associations ostréicoles a été dispensée autour de trois sites : Ishinomaki, Tarocho et Karakuwa.

En particulier, la péninsule d'Oshika, au nord d'Ishinomaki, est le centre des cultures ostréicoles de la région. PlaNet Finance Japon et ses partenaires ont dû faire face à un défi de taille, puisque la saison des cultures ostréicoles dure uniquement de juin à juillet. La rapidité de l'aide était donc un enjeu essentiel pour ne pas perturber la commercialisation des huîtres. L'entreprise française SDV a transporté le matériel nécessaire provenant de l'entreprise MULOT, à un coût extrêmement bas (9 620 euros).

Ces actions symboliques ont été réalisées dans le même esprit que l'aide apportée par les ostréiculteurs japonais en direction de leurs homologues du bassin de Marennes-Oléron, dans les années 1970 et 1990. Il convient en effet de rappeler que 90 % des huîtres

---

<sup>1</sup> Estimations du ministère de l'Agriculture, de la Forêt et des Pêches au 25 novembre 2011, [http://www.maff.go.jp/e/quake/press\\_111125-2.html](http://www.maff.go.jp/e/quake/press_111125-2.html) [accès le 28/02/2012]

produites en France sont d'origine japonaise, les précédentes, d'origine portugaise, ayant été détruites par une épizootie dans les années 1970 puis 1990. L'origine même des premières huîtres françaises remonterait aux huîtres japonaises, dites *Magaki*. « *O Kaeshi* » signifie, en japonais, « le cadeau que l'on fait en retour ».

Le samedi 28 janvier 2012, la délégation du groupe d'amitié France - Japon s'est donc rendue sur le site de Mangoku-ura, au nord d'Ishinomaki, où sont produites 80 % des huîtres japonaises. La visite en bateau sur la zone de production a été assurée par M. Koh Hatakeyama, dont le père avait envoyé des naissains<sup>1</sup> en France dans les années 1970.

Après un déjeuner en commun, la délégation a rencontré les représentants de la Coopérative des pêcheurs et ostréiculteurs de la préfecture de Miyagi, une coopérative de 73 exploitants, installée dans des bâtiments provisoires. Au cours de cette rencontre, les ostréiculteurs japonais ont tenu, une fois encore, à exprimer leur gratitude pour cette action, qui a permis un redémarrage rapide de leur activité. Des contrôles sanitaires, en particulier sur la radioactivité, sont effectués chaque semaine.

Ils ont également expliqué les différences de consommation des huîtres entre la France et le Japon. Celles-ci sont commercialisées sans coquille, dans l'archipel, et consommées cuites.

### **C. UN RETOUR PROGRESSIF À LA NORMALE**

Au 11 juin 2011, trois mois après la catastrophe, on dénombrait 23 500 morts et disparus, sans plus aucun espoir de retrouver des disparus survivants. L'heure est désormais à la reconstruction et à la préparation de l'avenir. Outre l'enjeu de la relance de l'activité économique, le Japon est directement confronté à un choix stratégique concernant sa politique énergétique. Enfin, le retour à la normale implique et appelle dès que possible celui des touristes, qui ont déserté l'archipel depuis la catastrophe.

---

<sup>1</sup> Larves d'huîtres avant leur fixation.



## 1. UNE RECONSTRUCTION DÉLICATE

Les dégâts matériels causés par le tremblement de terre et le tsunami du 11 mars représentent entre 3 et 6 % du PIB japonais, selon les estimations, sans compter les conséquences de la catastrophe nucléaire. Les dommages subis par les infrastructures – routes, lignes ferroviaires, réseau électrique – sont sans précédent depuis la Seconde guerre mondiale. Mais six mois après la catastrophe, les résultats de l'effort de reconstruction étaient déjà nettement visibles.

Le traitement des débris s'est avéré problématique. Un dispositif louable de restitution des objets personnels a en effet contribué à ralentir l'évacuation des gravats. En outre, la radioactivité probable des débris provenant de la région de Fukushima a dissuadé les autorités locales d'accepter de traiter une partie des décombres sur leur territoire.

Le gouvernement japonais a annoncé, le 26 mars 2011, qu'il allait couvrir la plupart des dépenses de la reconstruction qui devaient échoir aux collectivités locales. Il qualifie le séisme et ses effets de « désastre à grande échelle », ce qui selon la loi japonaise impose à l'État de couvrir 90 % des coûts de la reconstruction des ports et des routes. Il a, par ailleurs, annoncé que la reconstruction des hôpitaux publics et des réseaux de distribution d'eau serait couverte à 80 % par l'État, mesure qui n'est pas prévue par la loi sur les désastres. Il a déclaré également que les obligations émises par les collectivités locales pour couvrir le coût des reconstructions seraient couvertes par le gouvernement à 95 % sous forme de redistribution d'impôts.

Le 22 avril 2011, le gouvernement japonais a approuvé un premier plan de reconstruction de 4 000 milliards de yens (plus de 33 milliards d'euros), pour faire face aux besoins les plus urgents de la reconstruction, c'est-à-dire au traitement des décombres. Adopté par le parlement japonais le 2 mai 2011, il a été suivi par une allocation supplémentaire de 2 000 milliards de yens (17 milliards d'euros environ), le 25 juillet 2011. Le 2 septembre 2011, le nouveau Premier ministre, M. Yoshihiko Noda, a confirmé son intention de proposer un troisième budget sup-

plémentaire pour la reconstruction, à hauteur de 10 000 milliards de yens (87,5 milliards d'euros).

Pour le financer, outre la lutte contre le gaspillage, le Premier ministre est partisan d'une hausse de la fiscalité. L'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée reste un sujet politique sensible, bien que le taux pratiqué par le Japon soit très inférieur aux taux européens. Mais la hausse de TVA décidée en 1997, de 3 % à 5 %, qui avait anéanti les débuts de la reprise économique, a laissé un souvenir cuisant aux autorités japonaises. Le 19 février 2012, le gouvernement japonais a cependant présenté son projet consistant à porter la TVA de 5 % à 10 % en trois ans : de 8 % en avril 2014, la TVA passerait à 10 % en octobre 2015. Le projet de loi sera soumis en mars 2012 au Parlement japonais, où il se heurtera probablement à l'opposition de la chambre haute, qui n'est pas de la majorité gouvernementale.

Les services économiques français évoquent une reprise difficile : *« plusieurs facteurs ont pesé sur l'activité économique, au détriment de l'impact expansionniste traditionnel lié à la reconstruction. Les pénuries d'électricité et la rupture des chaînes de production ont réduit la capacité des industries automobile et électronique à répondre à la demande interne et externe, tandis que l'inquiétude des consommateurs a affecté les autres secteurs. La croissance du PIB a ainsi été de - 0,9 % au premier trimestre 2011, - 0,3 % au deuxième trimestre et - 0,8 % au troisième trimestre. Le Japon devrait connaître un rebond lié à la reconstruction en 2012, mais les problèmes structurels – faible croissance depuis deux décennies et endettement public important (200 %) – demeurent non résolus et devraient même être accrus par les coûts de la reconstruction, évalués à 4 % du PIB. »*<sup>1</sup>

À la nécessité de reconstruire les infrastructures et les capacités de production s'ajoute donc le problème croissant de la production d'énergie.

---

<sup>1</sup> *Lettre économique Japon, Corée, Australie et Nouvelle-Zélande n° 26*, publications des services économiques, direction générale du Trésor, 16 juin 2011.

## 2. L'AVENIR DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE JAPONAISE

Suivant une procédure automatique, antérieure au séisme, les réacteurs nucléaires japonais sont arrêtés, à intervalles réguliers, pour maintenance. Depuis la catastrophe du 11 mars 2011, sous la pression de l'opinion publique, les autorités locales ne délivrent plus les autorisations nécessaires pour redémarrer ces centrales. Le parc nucléaire japonais s'est donc progressivement arrêté, alors qu'il représentait environ 30 % de l'énergie produite dans le pays.

Dans son discours de politique générale, le mardi 13 septembre 2011, le Premier ministre M. Yoshihiko Noda s'est engagé à « *réduire autant que possible la part de l'électricité d'origine atomique* » au profit des énergies naturelles renouvelables, afin d'être à la pointe au niveau mondial dans ce domaine.

Cette annonce constitue une réorientation majeure par rapport à la politique énergétique annoncée en juin 2010 qui visait à stimuler la capacité nucléaire, afin de produire 50 % des besoins en énergie du pays d'ici 2030. Neuf nouvelles centrales nucléaires devaient être construites d'ici 2020 et quatorze supplémentaires d'ici 2030. Dans ce plan, le nucléaire était considéré comme une alternative « moins chère et plus propre » aux carburants fossiles.

Le 26 août 2011, le parlement japonais a adopté une loi mettant le solaire et l'éolien au cœur de la politique énergétique. En 2008, les énergies renouvelables représentaient à peine 8 % de la production d'électricité, selon l'Agence internationale de l'énergie.<sup>1</sup> Ce chiffre devra atteindre 20 % en 2020. Dix millions de panneaux solaires seront installés sur les toits japonais d'ici 2030. De nouveaux financements seront accordés aux recherches scientifiques dans ces domaines (cf. *infra*).

En dépit de cette réorientation, les députés japonais membres du groupe d'amitié Japon – France ont confirmé que la sortie du nucléaire ne pouvait être que progressive. L'arrêt presque total des centrales nucléaires est aujourd'hui la cause d'une pénurie d'électricité, qui menace la reprise économique et la reconstruction. De surcroît, le Japon reste un membre essentiel du projet de re-

---

<sup>1</sup> Statistiques 2009 de l'Agence internationale pour l'énergie (OCDE, 2011) : [http://www.iea.org/stats/pdf\\_graphs/JPTPESPI.pdf](http://www.iea.org/stats/pdf_graphs/JPTPESPI.pdf) [accès le 05/03/2012]

cherche international ITER, visant à maîtriser une réaction de fusion nucléaire (cf. *infra*).

### 3. DES SITES TOURISTIQUES REMARQUABLES ENCORE PÉNALISÉS

À l'invitation du président du groupe d'amitié Japon – France de la Chambre des représentants de la Diète, M. Yoshinori Ohno, la délégation, en visite dans le Tōhoku pour rendre hommage aux victimes du 11 mars 2011 et observer les progrès de la reconstruction, s'est rendue à Hiraizumi, site touristique remarquable, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco le 25 juin 2011.

Au XII<sup>e</sup> siècle, sous l'ère Heian, la ville de Hiraizumi était l'une des plus riches du Japon, à l'égal de la capitale, Kyōto. Elle appartenait alors au clan des Ōshū Fujiwara. L'essor spectaculaire et la richesse ostentatoire de Hiraizumi, puis sa chute tout aussi rapide et dramatique, furent tels qu'ils inspirèrent de nombreux poètes. En 1689, Matsuo Basho, le célèbre poète auteur de *haïku*, écrit : « *Trois générations de gloire se sont évanouies en l'espace d'un rêve...* ». Hiraizumi est aussi connue au Japon pour avoir été le théâtre d'un épisode marquant de l'histoire médiévale japonaise, qui a vu s'affronter deux demi-frères recueillis par des clans rivaux ; deux samouraïs, dont l'histoire reflète le code d'honneur très strict et les valeurs martiales de l'époque.

L'ensemble géographique inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité regroupe six sites, dont la montagne sacrée *Kinkeisan*. Le royaume reflétait la cosmologie du bouddhisme, dont les préceptes se sont répandus au Japon au VIII<sup>e</sup> siècle. Les temples et les jardins, dits de la « Terre Pure de Bouddha », démontrent de manière remarquable la manière dont les concepts de construction de jardins, introduits en Asie, avec le bouddhisme ont évolué sur la base des anciens cultes de la nature du Japon, le shintoïsme, aboutissant à un concept d'aménagement et de création de jardins propre au Japon.

La délégation a notamment admiré le temple de Chūson-ji, où l'on trouve le *Konjiki-dō* (en français, « le pavillon d'or »), un mausolée recouvert d'or contenant les restes momifiés des célèbres samouraïs du clan Fujiwara. Il a été patiemment restauré de 1962 à

1968. Les momies ont également fait l'objet de recherches, permettant d'identifier les causes de leur décès et leurs relations de parenté.<sup>1</sup>

La délégation s'est ensuite rendue au temple de Mōtsū-ji qui, à son apogée, comptait plus de 40 pagodes et 500 monastères. La délégation s'est arrêtée au bord du lac *Oizumi ga ike*, autour duquel arbres et pierres ont été arrangés suivant les préceptes du *Sakuteiki* (« traité d'art paysager »), de façon à représenter la côte du département d'Iwate, si durement frappée par le séisme et le tsunami du 11 mars 2011.<sup>2</sup>

L'inscription de ces sites exceptionnels, miraculeusement conservés et restaurés grâce à un travail colossal, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco est un symbole d'espoir pour toute la région. Le Japon compte en effet de nombreux sites touristiques remarquables sur le plan naturel ou architectural (le Mont Fuji, les temples du Sensō-ji à Tōkyō, par exemple). Mais le secteur du tourisme a beaucoup souffert de la chute du nombre de visiteurs, – 27,8 % par rapport à 2010, selon l'Organisation japonaise du tourisme, à la suite du séisme du 11 mars, de l'accident nucléaire de Fukushima et de la flambée du yen.

La région ne manque pourtant pas d'attraits susceptibles de séduire les touristes français. En particulier, la cuisine japonaise rivalise d'excellence avec la cuisine française. Tōkyō compte aujourd'hui plus de restaurants étoilés par le célèbre guide Michelin que Paris. Au-delà des seuls sushis et makis, très populaires en Occident, la cuisine japonaise se caractérise par sa grande diversité, certaines spécialités étant connues mondialement, à l'instar du bœuf de Kobé ou des nouilles de blé de Kagawa. Certains restaurants japonais proposent encore la cuisine impériale, la *kaiseki*, composée d'une enfilade de plats, servis avec art, en petites quantités.

Les nombreux échanges entre les grands chefs français et japonais méritent d'être soulignés. La délégation a eu le plaisir de déguster la cuisine du chef du restaurant de cuisine française, L'Auréole, M. Katsuyasu Ito, à Oshu. M. Ito a étudié la cuisine française aux côtés du grand chef Alain Ducasse et propose des

---

<sup>1</sup> Site Internet en anglais : <http://www.chusonji.or.jp/en/index.html> [accès le 05/03/2012]

<sup>2</sup> Site Internet en anglais : <http://www.motsuji.or.jp/english/index.php> [accès le 05/03/2012]

spécialités japonaises, comme la viande de bœuf persillée (*Maezawa-gyu*), cuisinées à la mode française.

Plus généralement, cette visite aura montré l'importance de la culture dans les relations bilatérales, les députés français ayant pu constater combien la chanson française était populaire auprès de leurs collègues japonais. Ce succès de la culture française au Japon contraste avec la relative méconnaissance de la culture japonaise manifestée par les Français, en dépit du succès croissant de la littérature *manga* et des sushis. Ainsi, nombre de Français, pourtant citoyens d'un pays de tradition viticole, ignorent la sophistication et la qualité d'un produit comme le saké japonais, souvent assimilé, à tort, à un alcool fort. La littérature, la musique, le théâtre japonais et, dans une moindre mesure, le patrimoine architectural de l'archipel, sont aussi mal connues du public français.

La politique culturelle a donc naturellement un rôle à jouer dans la reconstruction du Japon, à la suite de la catastrophe du 11 mars 2011, et dans le renforcement des liens constants et confiants entre la France et le Japon.

## **II. LES ENJEUX STRATÉGIQUES D'UN RENFORCEMENT DES RELATIONS PARLEMENTAIRES FRANCO- JAPONAISES**

Après cette première visite de trois jours dans la région sinistrée, de retour à Tōkyō, la délégation a souhaité explorer les voies d'un renforcement de la coopération japonaise dans plusieurs domaines, au premier rang desquels la recherche scientifique en faveur des nouvelles sources d'énergie.

Alors qu'un nouvel « accord d'intégration économique » (AIE) est à l'étude entre l'Union européenne et le Japon, plusieurs exposés sur la politique agricole ont donné lieu, entre les députés des deux pays, à des discussions sur la nécessaire réciprocity des échanges.

Enfin, les réunions auxquelles ont participé de nombreux députés et des membres du gouvernement japonais ont contribué au renforcement du dialogue et de la compréhension mutuelle sur les grands enjeux internationaux, tels que les crises des dettes souveraines, la situation économique internationale, ou encore la sécurité internationale.

### **A. L'EXCELLENCE TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Avec 3,61 % de son PIB consacré à la recherche <sup>1</sup>, le Japon fait partie des grandes nations scientifiques de la planète. Les nombreux Prix Nobel attribués à des chercheurs japonais, ainsi que les performances des équipements scientifiques <sup>2</sup> de ce pays témoignent du dynamisme d'une recherche de très haut niveau. Il faut souligner que l'effort de recherche japonais repose principalement sur les entreprises, qui en financent 81 %.

Des partenariats scientifiques et technologiques d'excellence ont été mis en place depuis une vingtaine d'années entre la France

---

<sup>1</sup> 2,2 % pour la France.

<sup>2</sup> À titre d'exemple, le Japon possède aujourd'hui le supercalculateur le plus puissant du monde.

et le Japon, devenu le 4<sup>e</sup> pays partenaire de la France (et le premier des pays asiatiques), avec 4,2 % de co-publications internationales réalisées en commun en 2008. La France était, en 2007, le 5<sup>e</sup> pays partenaire du Japon avec 6,8 % de ses co-publications internationales.<sup>1</sup>

Les grands organismes français ont tissé progressivement des liens de plus en plus étroits avec leurs homologues japonais. Ils ont notamment créé des structures conjointes de recherche au Japon, qui permettent d'établir des coopérations pérennes, comme le laboratoire sur les systèmes micro-mécatroniques intégrés (LIMMS) créé par le CNRS à l'Université de Tōkyō en 1994. Une autre unité mixte internationale du CNRS a été créée à l'Université de Tsukuba dans le domaine de la robotique humanoïde (cf. *infra*), un des domaines d'excellence du Japon. Sept laboratoires internationaux associés ont été mis en place par le CNRS dans des domaines de pointe, tels que la physique des particules, la fusion magnétique, la physique nucléaire, la réaction-diffusion, les matériaux et systèmes intelligents, la mécanique des fluides et la tribologie.

Les pôles de compétitivité jouent à présent un rôle important<sup>2</sup> pour permettre aux entreprises et aux organismes de recherche des deux pays d'identifier des partenariats possibles, notamment dans des secteurs tels que les biotechnologies, l'agro-alimentaire, l'automobile, la mécatronique, les écotechnologies et surtout les nouvelles énergies, secteur considéré aujourd'hui comme devant connaître une évolution considérable dans les prochaines années au Japon.

À la suite de l'accord intergouvernemental de coopération scientifique et technique signé en juin 1991, un dispositif avait été créé pour orienter et accompagner la coopération entre les deux pays. Ce dispositif prévoit la rencontre périodique de personnalités de la recherche au sein du Conseil consultatif conjoint (CCCFJ) et de représentants des administrations au sein du Comité conjoint. Le Comité conjoint qui s'est tenu à Tōkyō en mars 2009 a mis l'accent sur les énergies renouvelables, ce qui s'est concrétisé par

---

<sup>1</sup> Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

<sup>2</sup> À cet égard, le rapport d'information présenté à la suite de la dernière mission effectuée au Japon du 1<sup>er</sup> février au 7 février 2007 soulignait l'excellence de la démarche de coordination mise en œuvre au Japon dès les années 1990 et renforcée à partir de 2001.



l'organisation de séminaires conjoints, afin d'identifier de nouveaux partenariats : en 2009 sur le photovoltaïque ; en 2010 sur le stockage de l'énergie ; en 2011 sur les bioénergies.

Dans ce contexte, la délégation du groupe d'amitié France - Japon s'est rendue dans plusieurs laboratoires d'excellence dans les universités de Tōkyō et de Tsukuba, ainsi que sur des sites de production, afin de constater les progrès de la recherche japonaise et de mesurer l'importance de la coopération scientifique entre la France et le Japon.

## **1. LES NOUVELLES ÉNERGIES RENOUVELABLES, SECTEUR D'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE JAPONAISE**

### **a) Les progrès de la recherche scientifique japonaise sur le rendement des cellules photovoltaïques**

L'énergie solaire fait partie des alternatives aux énergies fossiles les plus prometteuses aujourd'hui, au regard des progrès déjà réalisés dans le développement de cellules photovoltaïques et du potentiel de la ressource solaire. La masse énergétique solaire représente en effet l'équivalent de la production de cent millions de réacteurs nucléaires.

Créé en 1987, le centre de recherche RCAST est le dernier-né des 11 centres de recherche de l'Université de Tōkyō. Il mène des projets de recherche interdisciplinaires et transversaux, impliquant des spécialistes de l'environnement et de l'énergie, mais aussi des physiciens, des biologistes, des sociologues, des économistes et des spécialistes du commerce international et des systèmes d'information. Dans ce centre, la délégation s'est vue présenter le programme Solar Quest, qui s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire mobilisée en faveur de la recherche sur l'énergie solaire.

Le directeur général de RCAST, le professeur Yoshia-ki Nakano, a exposé les enjeux des recherches menées dans ce programme, dont il est également le directeur. Après avoir rappelé la part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie mondiale, toujours croissante, et leur inévitable attrition, il a souligné les avantages comparatifs de l'énergie solaire par rapport aux autres

énergies renouvelables, en particulier l'importance de la ressource disponible. Il a rappelé que seule une partie de l'énergie dégagée par le soleil (100 millions de gigawatts) atteignait effectivement le sol : 30 % sont réfléchis par les nuages et les surfaces et renvoyés vers l'espace ; 22 % sont absorbés par le cycle de l'eau (évaporation) ; de sorte que seuls 48 % de l'énergie solaire atteignent le sol. Selon le professeur Yoshiaki Nakano, 0,04 % de cette énergie résiduelle suffirait à couvrir les besoins énergétiques actuels de l'humanité.

L'enjeu des travaux de recherche actuels consiste à répondre à la question suivante : comment collecter l'énergie solaire à grande échelle et à coûts réduits, pour qu'elle soit une alternative crédible aux énergies fossiles, compte tenu d'une insolation qui n'est pas homogène sur l'ensemble de la planète ? La réponse passe par la production de cellules photovoltaïques plus performantes, pour accroître le rendement d'une surface donnée.

Les cellules photovoltaïques les plus répandues sont constituées de semi-conducteurs, principalement à base de silicium. Elles se présentent généralement sous la forme de fines plaques d'une dizaine de centimètres de côté. Les cellules sont souvent réunies dans des modules solaires photovoltaïques, ou panneaux solaires, en fonction de la puissance recherchée. Aujourd'hui, la filière photovoltaïque se caractérise surtout par la taille des infrastructures nécessaires : alors que la production d'un gigawatt par une centrale nucléaire requiert seulement 0,8 kilomètres carrés au sol, les cellules photovoltaïques les plus performantes (rendements à 40 %) occupent 1,6 kilomètres carrés pour le même résultat.

L'objectif que s'est donné le programme Solar Quest est de parvenir à produire des cellules photovoltaïques dont les rendements excèdent les 50 %.

La visite des laboratoires RCAST commentée par le professeur Nakano a permis d'identifier plusieurs avancées intéressantes.

Plusieurs pistes sont suivies pour créer des cellules à meilleur rendement. D'abord, la confection de cellules polymères photovoltaïques, suivant une nouvelle technique inspirée de la photosynthèse des végétaux, paraît prometteuse. Elle permettrait de valoriser

plusieurs longueurs d'ondes du spectre solaire, grâce à une surface dépolie qui diffuse aléatoirement la lumière réfléchie à l'intérieur de la cellule où elle libère à nouveau des charges électriques, en activant d'autres pigments photosensibles. Ensuite, d'autres travaux privilégient l'élaboration de nouveaux matériaux hybrides, intégrant des composants chimiques photosensibles. Enfin, une autre innovation consiste dans l'usage de matériaux composés de nanocristaux (boîtes quantiques) de matériau semi-conducteur, qui démultiplient l'électricité produite à partir de l'énergie solaire et pourraient permettre des rendements supérieurs à 60 %.

Les travaux en cours portent également sur des cellules accumulatrices d'énergie solaire permettant de lisser la production d'électricité, en dépit des variations d'intensité lumineuse, et de parvenir ainsi à de meilleurs rendements.

Outre la visite des laboratoires de l'Université de Tōkyō, la délégation a pu observer les investissements importants dans l'énergie solaire à l'Institut national de la science et des technologies industrielles avancées (AIST), où un centre de recherche dans les technologies photovoltaïques explore les applications industrielles des dernières innovations dans ce domaine. Le campus de l'AIST s'est équipé de nombreux panneaux solaires et modules photovoltaïques, répondant à 0,8 % des besoins énergétiques du campus et illustrant les multiples possibilités d'intégration des cellules photovoltaïques dans le milieu urbain (*MegaSolar Town*).

Enfin, dans une perspective industrielle appliquée à l'aménagement et au secteur du bâtiment, les membres de la délégation ont été accueillis par la direction du centre Panasonic, à Tōkyō, qui leur a présenté ses nouveaux concepts pour la construction de villes et d'habitation individuelles écologiques. En utilisant la domotique et les technologies vertes, dont le photovoltaïque, l'entreprise propose des produits qui permettent de réduire et d'optimiser la consommation énergétique. La délégation française a été invitée à visiter une maison témoin, où tous ces concepts d'économie d'énergie ou de production d'énergies propres sont mis en œuvre. L'éclairage est limité grâce à l'architecture d'ensemble, qui favorise la lumière naturelle ; les eaux usées sont partiellement recyclées ; et l'électricité, produite par les panneaux photovol-

taïques sur le toit, est stockée, durant la journée, pour être utilisée la nuit.

### **b) Des investissements croissants dans l'éolien**

La délégation s'est également rendue sur le site éolien *nearshore* de Kamisu, à Ibaraki, au nord de Tōkyō. Ce parc éolien, installé sur un littoral désert et battu par les vents, est entré en fonction en mars 2010. Il fait tourner 7 turbines de 2 mégawatts. La production annuelle est estimée à 25 gigawatts/heure.

L'installation de fermes éoliennes en mer est l'une des voies de développement de l'éolien, car elle s'affranchit en grande partie du problème des nuisances esthétiques et de voisinage. D'autre part le vent est beaucoup plus fort et constant qu'à terre. Ainsi, la production d'électricité éolienne en mer est plus importante qu'à terre à puissance équivalente. On donne couramment comme moyenne 2 500 mégawatts/heure par mégawatt installé en mer au lieu de 2 000 mégawatts/heure par mégawatt installé à terre. Dans les zones maritimes géographiquement très favorables à l'éolien, les estimations des études indiquent le potentiel de cas extrêmes de 3 800 mégawatts/heure par mégawatt installé.

L'exploitant a rappelé aux députés que toutes les éoliennes japonaises actuellement en fonction ont résisté au tremblement de terre, y compris les turbines *semi-offshore*, dites aussi *nearshore*, situées à proximité de l'épicentre du séisme comme celles de Kamisu, situées à 300 kilomètres de l'épicentre. Ce dernier parc a ensuite résisté au tsunami validant du même coup les normes anti-sismiques qui ont présidé à son élaboration.

Depuis la catastrophe de Fukushima Daiichi et l'arrêt progressif, *de facto*, du parc nucléaire japonais, la demande d'énergie éolienne croissante favorise les investissements dans ce domaine. Plusieurs sites sont en construction.

### **c) Un laboratoire en pointe sur la production d'algocarburants**

Dans le domaine de l'énergie, et plus particulièrement des bioénergies, le terme de biomasse désigne l'ensemble des matières

organiques d'origine végétale (algues incluses), animale ou fongique pouvant devenir sources d'énergie par combustion (par exemple, le bois), après méthanisation (biogaz) ou après de nouvelles transformations chimiques (agrocarburant). L'énergie tirée de la biomasse, la plus ancienne au monde, est considérée comme une énergie renouvelable et soutenable à quelques réserves près. Elle n'est pas exempte de pollution (fumées et autres gaz à effet de serre), ni d'effets sur la biodiversité, la ressource en eau ou sur les sols.

De plus, en ce qui concerne les biocarburants ou agrocarburants, la concurrence entre cette production et la production alimentaire a été soulignée par les Nations unies, après plusieurs scandales en Indonésie et au Brésil, où la déforestation a été encouragée par la perspective d'une production massive lucrative d'huile de palme. La production d'agrocarburants augmente la demande de produits agricoles, avec pour effets principaux un risque d'augmentation des prix et de pénurie alimentaire, ainsi qu'un risque de déforestation ou d'exploitation agricole non soutenable. Enfin, la rentabilité de cette source d'énergie est limitée par la lenteur de la photosynthèse.

D'après le rapport *Agrocarburants et Environnement*, publié le 10 décembre 2008 par le ministère français de l'Écologie, le rendement de conversion de l'énergie solaire par les microalgues est en effet de l'ordre de 3 watts par mètre carré, soit deux à dix fois moins que l'énergie éolienne (entre 5 et 20 watts par mètre carré), ou l'hydroélectricité de montagne (entre 10 et 50 watts par mètre carré). La conclusion tirée par ce rapport est que « *les agrocarburants se situent dans la zone des rendements les plus faibles, ils sont de fait limités par le rendement de la photosynthèse qui est très faible (< 1 %). La troisième génération, utilisant des algues, restera largement moins efficace que les solutions "électriques" quelles qu'elles soient, notamment l'utilisation de l'énergie solaire* », ainsi « *les agrocarburants n'ont donc pas d'autre justification que celle de fournir du carburant utilisable pour les transports en substitution des carburants d'origine fossile.* »

Dans ce contexte, les recherches du professeur Makoto Watanabe présentent un intérêt majeur. Invitée à l'Université de Tsukuba pour visiter son laboratoire, la délégation a appris du professeur les

caractéristiques essentielles de l'algocarburant sur lequel il concentre tous ses efforts.

Substituable sans transformation ni traitement aux carburants d'origine fossile, l'huile extraite à partir d'algues a l'avantage de ne pas entrer en concurrence avec la production alimentaire. Elle est produite par une algue unicellulaire eucaryote, la *Botryococcus Braunii*, vivant dans les lacs et estuaires, cultivable dans des tubes. Les hydrocarbures qui forment la majeure partie de l'huile, sont produits en pressant le cœur de l'algue qui absorbe et transforme durant la photosynthèse le dioxyde de carbone absorbé au niveau du noyau de son unique cellule. Le bilan environnemental est donc positif, puisque l'eau nécessaire à la production, d'autant plus propice à celle-ci qu'elle est polluée, est assainie par les algues.

Concernant le défaut essentiel des algocarburants, qui réside dans la faiblesse de la production, liée aux limites de la photosynthèse, les recherches du professeur Watanabe consistent à augmenter la rentabilité par la sélection de variétés d'algues plus efficaces. L'algue *Enomoto*, par exemple, mise au point à l'Université de Kobe par un processus de reproduction sélective, se reproduit mille fois plus rapidement que la souche naturelle. De plus, le professeur Watanabe utilise les propriétés de l'algue *Aurantiochytrium*, qu'il a découverte en décembre 2010. Ses capacités reproductives sont également exceptionnelles et elle produit de l'hydrocarbure, sans avoir recours à la photosynthèse, car elle ne contient pas de chlorophylle.

Dans le cadre d'un nouveau projet en partenariat avec l'Université de Tōhoku et le gouvernement municipal de Sendai, cette algue sera prochainement cultivée dans le centre de recyclage des eaux usées de Minami-Gamo, à Sendai, avec un triple objectif : produire de l'essence à partir d'une source renouvelable, purifier l'eau usée et revitaliser les zones touchées par les événements du 11 mars 2011 en créant des emplois.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse en anglais de l'Université de Tsukuba du 5 septembre 2011 <http://www.tsukuba.ac.jp/english/topics/20110909164817.html> [accès le 01/03/2012]

## **2. LA ROBOTIQUE : UNE COOPÉRATION FRANCO-JAPONAISE RÉUSSIE**

La visite de l'Université de Tsukuba a été l'occasion de rencontrer une équipe de recherche franco-japonaise, dans un domaine d'excellence du Japon : la robotique humanoïde.

Créé le 8 décembre 2003 et prolongé en novembre 2006, le laboratoire conjoint de robotique ou JRL (*Joint Robotics Laboratory*), laboratoire international associé du CNRS, est le second de ce genre au Japon, après le laboratoire sur les systèmes micro mécatroniques intégrés (LIMMS) créé par le CNRS à l'Université de Tōkyō en 1994.

Le pôle japonais est hébergé dans les locaux de l'Institut des systèmes intelligents (ISI) qui dépend de l'Institut national de la science et des technologies industrielles avancées (AIST) sur le campus de Tsukuba. Le pôle français est, quant à lui, hébergé au Laboratoire de robotique de Versailles (Université de Versailles Saint-Quentin – CNRS). Chaque pôle est dirigé par un binôme franco-japonais : aujourd'hui, le professeur Abderrahmane Kheddar, pour la France, et le professeur Eiichi Yoshida, pour le Japon. Le programme scientifique a été défini conjointement par le CNRS en France et l'AIST, au Japon. Il porte sur la robotique autonome et plus spécifiquement sur la coopération homme-robot, la collaboration multi-robots, le contrôle/commande (incluant les architectures et la prise de décision), les différents modes de locomotion, la perception et la compréhension de l'environnement (pour la localisation et la cartographie, pour la navigation et l'observation et pour les actions sensori-motrices).

Les membres de la délégation ont fait la connaissance du professeur Eiichi Yoshida, de son équipe et du robot humanoïde HRP-2, né au Japon en 2003. Ils ont pu bénéficier d'une simulation axée sur la recherche et la saisie d'un objet.

Le gouvernement japonais a beaucoup investi dans la recherche robotique. Les applications envisagées du robot humanoïde sont multiples : l'aide aux personnes âgées ou handicapées, la gestion des risques, l'assistance dans la production industrielle ou le bâtiment, les interventions en milieu hostile dans le cas, par exemple, de catastrophes naturelles ou industrielles.

Les axes de recherche du JRL portent aujourd'hui sur l'obtention d'un mouvement impliquant l'ensemble du corps (en anglais, « *whole-body motion* »), au plus près des mouvements humains et sur les interactions homme – robot.

### **3. LE NUCLÉAIRE CIVIL : LE SOUHAIT D'UNE COOPÉRATION RENFORCÉE**

Réunis pour accueillir les membres de la délégation française au sein de la Diète pour un premier échange officiel, les députés japonais du groupe d'amitié Japon - France ont rappelé l'importance de la coopération franco-japonaise dans le nucléaire civil et salué l'aide apportée par la France dans la résolution de la crise de Fukushima.

Un an après la catastrophe, ils ont émis le souhait de voir le dialogue se poursuivre, notamment dans le cadre du comité nucléaire, prévu dans la Déclaration conjointe sur l'énergie et la sûreté nucléaire adoptée à Tōkyō le 23 octobre 2011 (cf. *supra*).

En particulier, il leur paraît essentiel que la France réaffirme son soutien en faveur du projet ITER, symbole de la coopération scientifique internationale, accueilli par la France. La délégation du groupe d'amitié Japon – France de la Chambre des représentants de la Diète s'était d'ailleurs rendue, le lundi 17 janvier 2011, sur le site du chantier, à Cadarache, près d'Aix-en-Provence. Elle avait rencontré l'équipe de direction du projet, et en particulier M. Osamu Motojima, le directeur général japonais d'*ITER Organization*.

Le projet ITER – « le chemin », en latin – rassemble des scientifiques du monde entier autour d'un objectif ambitieux : maîtriser l'énergie issue de la fusion de l'atome pour répondre aux besoins énergétiques des générations futures. ITER est une expérience scientifique majeure, conçue pour démontrer que la fusion est une source d'énergie viable et pour recueillir les données nécessaires à la conception, puis à l'exploitation de la première centrale de fusion capable de produire de l'électricité.

Formulée en 1985, l'idée d'une coopération internationale autour de ce projet a abouti à la signature de l'Accord ITER par la



Chine, l'Union européenne, l'Inde, le Japon, la Corée, la Russie et les États-Unis. Les membres d'*ITER Organization* supporteront le coût du programme tout au long des dix années de la phase de construction, puis pendant les vingt années de la phase d'exploitation qui précédera le démantèlement.

Le *tokamak* – une enceinte de confinement magnétique – actuellement en construction sur le site de Cadarache doit permettre aux scientifiques du monde entier de déclencher une réaction de fusion, similaire à celle qui se produit dans le cœur du soleil et des étoiles.

Dans le cas d'ITER, la réaction de fusion du deutérium et du tritium (D-T) produira un noyau d'hélium (un gaz incolore, inodore et non toxique, l'élément le plus abondant dans l'Univers après l'hydrogène), un neutron et de l'énergie. Le noyau d'hélium restera contenu dans l'enceinte par le champ électromagnétique. Les neutrons seront absorbés par les parois du *tokamak*, transférant leur énergie à ces dernières sous forme de chaleur. Dans l'installation ITER, cette chaleur sera évacuée par des tours de refroidissement. Dans le prototype de réacteur de fusion (DEMO), qui succédera à ITER, ainsi que dans les futures installations industrielles de fusion, la chaleur sera utilisée pour produire de la vapeur et, au moyen de turbines et d'alternateurs, de l'électricité.

La réaction de fusion nucléaire présente de nombreux avantages, qui la distinguent des fissions nucléaires provoquées dans les réacteurs actuels. En premier lieu, le principal attendu de la fusion est son dégagement énergétique, cinq fois supérieur à celui de la fission. Ensuite, la réaction de fusion est nettement moins dangereuse que la fission, à plus d'un titre. Elle ne consomme, ni ne produit de substances radioactives. En outre, alors que la fission est une réaction en chaîne devant être contenue par un refroidissement permanent, la fusion suppose un chauffage qui peut être arrêté à tout moment.

De nombreuses difficultés persistent pour la maîtrise de la fusion nucléaire, mais elle ouvrirait la voie à des ressources énergétiques quasiment illimitées.

## **B. AGRICULTURE ET OUVERTURE AUX ÉCHANGES : DEUX POLITIQUES INTIMEMENT LIÉES**

La délégation du groupe d'amitié a également souhaité orienter ses travaux et ses rencontres sur les enjeux de l'agriculture japonaise et de l'ouverture aux échanges. Les deux politiques sont intimement liées : le Japon ne pouvant produire en quantité suffisante pour couvrir les besoins alimentaires de sa population, il est contraint d'importer des denrées alimentaires et partant, pour équilibrer sa balance commerciale, d'exporter des produits manufacturés. L'échange est donc vital pour l'économie de ce pays et plusieurs accords de partenariats économiques, régionaux ou bilatéraux, sont en cours de discussion.

### **1. LES DÉFIS DE LA POLITIQUE AGRICOLE JAPONAISE**

De tous les pays développés, le Japon est celui qui connaît le plus bas taux d'autosuffisance alimentaire et le riz, produit de base de l'alimentation nipponne, est concurrencé par la production d'autres pays sur les marchés internationaux, favorisant la baisse des prix et partant, une faible rentabilité des exploitations. La plupart des exploitations au Japon sont de petite taille (2 hectares) et environ 60 % de la population agricole est âgée de plus de 65 ans. Le renouvellement est faible, les jeunes générations désertant les campagnes pour des emplois plus stables et moins pénibles. La France dispose d'une surface agricole utile d'environ 55 %, alors que celle du Japon représente à peine 13 % du territoire, sachant que même parmi les terres agricoles, nombreuses sont en friche (environ 8 % de la totalité des terres agricoles selon les chiffres 2009 du ministère de l'Agriculture, de la forêt et de la pêche). Selon le professeur Kazuhito Yamashita, directeur de recherche à l'Institut Canon pour l'étude de la mondialisation, il s'agit du résultat des différentes politiques agricoles menées au Japon depuis la Seconde guerre mondiale.

La réforme agricole instaurée par l'administration américaine occupante a démantelé le métayage, qui perdurait depuis l'ère Edo (1603-1868). En transformant les métayers en exploitants autonomes, l'objectif était de supprimer les lourdes taxes qu'imposaient les propriétaires terriens, pour inciter les producteurs à produire plus et en finir avec les pénuries d'après-guerre. Cette mesure s'est

effectivement traduite par une amélioration de la situation alimentaire. Mais elle a aussi conduit à une réduction de la taille de chaque exploitation. Moins rentables, les exploitations ont été en partie délaissées par les agriculteurs. La surface agricole s'est réduite de 6 millions d'hectares à 4,5 millions en 1961. Cette réduction a été en outre favorisée par l'industrialisation et l'urbanisation de l'époque.

Dans les années 1960, le gouvernement japonais a décidé de rassembler les anciennes terres des métayers, pour constituer des exploitations de plus grande taille, augmenter les rendements et libérer de la main d'œuvre pour le secteur industriel. À la même époque, l'Europe connaissait les plus grands succès en augmentant la taille moyenne des exploitations.

Toutefois au Japon, la plupart des agriculteurs cumulaient leur activité agricole avec leur travail à l'usine. De surcroît, l'augmentation de la taille des exploitations a été difficile dans un pays où la surface utile est originellement faible. Le paramètre culturel a également joué un rôle dans l'échec de cette politique, les agriculteurs japonais estimant devoir prendre soin des terres transmises par leurs ancêtres, de génération en génération. Dès lors, peu de terres furent réellement cédées et de nombreux agriculteurs japonais durent maintenir une double activité pour pouvoir survivre. Les terres ont même parfois été conservées et laissées en friche.

À la même période, le Japon a fait le choix de réduire la production de légumes, face à la concurrence des produits importés, pariant sur une demande exponentielle de riz, de fruits et de bétail. Jusqu'en 1985, le gouvernement japonais achetait le riz à prix élevé sur les marchés pour garantir le revenu des exploitants, contribuant ainsi à figer la situation.

Aujourd'hui, le Japon mène une politique inspirée de la politique agricole européenne des années 1980-90. Les prix sont maintenus élevés par le contrôle des quantités produites. Le professeur Kazuhito Yamashita a souligné à cet égard que le gouvernement japonais ne tenait compte que de la consommation intérieure pour fixer ces quotas de production. Une fois encore, selon lui, cette politique a conduit les exploitants à limiter leur production, les empêchant de réaliser des économies d'échelle et d'augmenter

ainsi leurs revenus. Les terres les moins rentables sont à nouveau abandonnées. Selon les données du ministère de l'Agriculture japonais, seuls 20 % des exploitants parvenaient à vivre de leur activité agricole en 2009. Et le Japon est contraint d'importer du riz (4 à 5 %). Le blé est importé à 86 %, la viande porcine entre 30 % et 40 % et les céréales à destination du bétail sont importées en quasi-totalité.

Le professeur Kazuhito Yamashita, que ses recherches ont conduit à travailler auprès de la Commission européenne, a souligné la quasi-absence de soutien direct aux exploitants japonais, au contraire des mesures privilégiées aujourd'hui dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) européenne. Au Japon, 90 % des dépenses en faveur de l'agriculture consistent en des interventions de marché pour maintenir les prix à un niveau élevé, tandis que ces mesures ne représentent plus que 10 % du budget de la PAC, qui privilégie les versements directs aux agriculteurs.

Dans ce contexte, le maintien de barrières douanières élevées s'explique par l'objectif de maintien des prix, poursuivi encore aujourd'hui par le gouvernement japonais. L'ouverture du marché japonais nécessiterait, comme prérequis, selon le professeur Kazuhito Yamashita, une réforme de la politique agricole, dispensant des aides directes de façon ciblée sur les exploitants à temps plein, qui représentent aujourd'hui 36 % de la population d'agriculteurs.

## **2. DES GARANTIES NÉCESSAIRES POUR UNE OUVERTURE CROISSANTE AUX ÉCHANGES DANS LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE**

À l'Institut de recherche sur les politiques publiques du ministère de l'Agriculture, de la forêt et de la pêche, le professeur Fumiaki Suda a tenu à faire valoir quelques aspects supplémentaires. En particulier, il a souligné les effets de la déflation, qui touche le Japon depuis les années 1980, parmi les causes de la baisse des revenus des agriculteurs japonais. S'agissant de l'ouverture aux échanges, il a admis l'effet protectionniste des normes sanitaires drastiques imposées par le Japon aux importations de produits alimentaires. La situation devrait évoluer, compte tenu de l'importance des exportations pour l'économie japonaise.

Le professeur Fumiaki Suda a également suggéré que les producteurs français s'adaptent au goût des consommateurs japonais, habitués à la viande de bœuf australienne et américaine, l'animal étant nourri aux céréales, au contraire de la France où le bétail mange de l'herbe. Enfin, il a rappelé le pouvoir politique important des producteurs de riz au Japon (7,4 % de la population).

Après avoir rencontré des experts de la politique agricole japonaise, les membres de la délégation ont échangé longuement avec leurs homologues de la commission de l'Agriculture, de la forêt et des pêches. Cet échange a donné lieu à de nombreuses questions de la part des parlementaires japonais, sur l'avenir des crédits de la politique agricole commune européenne ou sur l'aide dispensée aux jeunes agriculteurs.

Des conseils ont également été demandés, dans la perspective d'une demande d'inscription de la gastronomie japonaise au « patrimoine culturel immatériel de l'humanité » de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Les députés français ont exposé les conditions requises et les travaux ayant précédé l'envoi du dossier de demande d'inscription du « repas gastronomique des Français » sur la liste de l'Unesco, inscription obtenue le 16 novembre 2010. Ils ont notamment souligné l'importante mobilisation des grands chefs français.

Les députés français ont ensuite plaidé en faveur de la réciprocité des échanges commerciaux entre le Japon et les États européens.

En avril 2010, un groupe conjoint de haut niveau a été chargé de réfléchir aux moyens d'approfondir la relation et de définir un cadre pour remplacer le Plan d'action UE - Japon, qui expirait en 2011. Le gouvernement japonais serait favorable à une plus grande coopération dans le cadre d'un « accord d'intégration économique » (AIE). L'Union européenne souhaite, quant à elle, obtenir un meilleur accès au marché japonais par une levée progressive des obstacles non tarifaires, en particulier dans les domaines des équipements médicaux, des additifs alimentaires, des produits agricoles et par le respect des règles de concurrence en matière de marchés publics. Les 27 et 28 mai 2011, un nouveau sommet a abouti au

lancement d'une étude conjointe destinée à évaluer le périmètre d'un éventuel accord de partenariat économique.

Côté français, le dossier sensible de la viande de bœuf, sous embargo depuis la crise dite « de la vache folle », n'est pas résolu. Les négociations ont récemment progressé à la suite de l'engagement pris par le Premier ministre japonais, lors de sa rencontre avec le Premier ministre français, le 23 octobre 2011, de demander à la Commission en charge de la sécurité alimentaire un réexamen de la situation.

Dans ce contexte, les députés français ont redit l'importance des indications géographiques protégées pour éviter la banalisation des produits et ils ont rappelé le souhait de la France d'une plus grande ouverture du marché japonais aux produits français, notamment la viande.

### **C. UN DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE NOURRI ET FRUCTUEUX SUR LES GRANDS ENJEUX INTERNATIONAUX**

La France et le Japon entretiennent un dialogue politique régulier sur tous les grands sujets d'actualité internationale : la régulation du système économique et financier et les efforts pour améliorer la gouvernance économique mondiale dans le cadre des réunions du G20, la lutte contre le changement climatique, les questions de sécurité internationale (lutte contre le terrorisme et la piraterie, maintien de la paix, crises régionales). La France apporte son soutien à l'objectif du Japon d'assumer de nouvelles responsabilités politiques sur la scène internationale. Elle appuie en particulier la candidature du Japon à un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies.

Comme l'a souligné l'ambassadeur de France à Tōkyō, Son Excellence M. Christian Masset, les échanges entre l'Assemblée nationale française et la Chambre des représentants de la Diète japonaise constituent un élément important de ce dialogue.

La mission du groupe d'amitié France – Japon est intervenue à l'issue d'échanges déjà nourris entre les deux Assemblées, mais elle a permis de réitérer de part et d'autre des messages diplomatiques importants pour la coopération des deux pays sur la scène

internationale. Ayant exprimé leur profonde satisfaction face à la décision des autorités japonaises d'entamer le processus de ratification de la convention de La Haye, les députés français ont également constaté qu'une plus grande coopération était possible sur la régulation financière ou la sécurité internationale.

### **1. L'ABOUTISSEMENT DE LA MOBILISATION EN FAVEUR DES PÈRES DIVORCÉS D'ENFANTS JAPONAIS**

La Convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants vise à protéger les enfants des effets nuisibles de leur déplacement illicite ou de leur rétention au-delà de frontières internationales. Elle établit des procédures destinées à assurer le retour immédiat de l'enfant dans l'État de résidence habituelle, au cas où il aurait été déplacé ou retenu de manière illicite. Elle garantit les droits des deux parents à accéder à leur enfant. Selon la Convention, un État n'est pas obligé d'ordonner le retour de l'enfant, s'il est établi qu'il existe un risque grave qui l'expose à un danger physique ou psychique ou le place dans une situation intolérable.

À ce jour, 84 pays ont accédé à la Convention, dont les 27 États membres de l'Union européenne qui a, par ailleurs, inscrit les principes fixés par cette Convention dans le droit européen. En 2010, trois nouveaux pays – le Maroc, le Gabon et Singapour – y ont adhéré. Le Japon est le seul pays du G7 à ne pas l'avoir signée.

Le mercredi 19 janvier 2011, le Président de l'Assemblée nationale, M. Bernard Accoyer, a reçu la délégation du groupe d'amitié Japon – France de la Chambre des représentants de la Diète japonaise, conduite par son président, M. Yoshinori Ohno. Au cours de cet entretien, il a insisté sur les conséquences dramatiques du refus japonais, plusieurs pères français s'étant finalement donné la mort en 2010, faute de pouvoir revoir leurs enfants.

Le 25 janvier 2011, MM. Richard Yung (PS) et Louis Duvernois (UMP), tous deux sénateurs représentant les Français établis hors de France, ont défendu deux propositions de résolutions identiques demandant la ratification par le Japon de la Convention de La Haye.

M. Richard Yung a rappelé que « *la hausse du nombre de mariages franco-japonais signe le renforcement des liens entre nos deux pays. D'où une hausse du nombre d'enfants binationaux – 233 naissances en 2009 pour 321 mariages – mais aussi du nombre de séparations et de divorces ; les cas de conflit ne sont pas rares. Des enfants ont été enlevés en France et amenés au Japon, alors que le parent français avait l'autorité parentale : faute de convention bilatérale, les autorités japonaises ne reconnaissent pas nos décisions de justice et, n'ayant pas signé la convention de La Haye, ne sanctionnent pas les déplacements illicites d'enfants. [...] Les pères sont le plus souvent les victimes. L'article 819 du code civil japonais prévoit que l'autorité parentale ne se partage pas ; dans 80 % des cas, la garde est confiée à la mère – même en cas d'instabilité psychologique.* » M. Louis Duvernois a appelé à un consensus transpartisan sur ce sujet : « *Peut-on laisser nos compatriotes se débattre seuls dans ces inextricables problèmes ? Le représentant des Français de l'étranger que je suis ne saurait rester indifférent à leur détresse. Trois pères français se sont déjà donné la mort. Au-delà de nos clivages politiques, notre devoir est d'inciter le Japon à régler ce problème.* » La résolution a été adoptée à l'unanimité.<sup>1</sup>

Le 9 février 2011, les ambassadeurs et représentants d'Australie, du Canada, de Colombie, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de France, de Hongrie, d'Italie, de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de l'Union européenne ont effectué une nouvelle démarche conjointe auprès des autorités japonaises.<sup>2</sup>

Ces démarches ont finalement abouti. Le 20 mai 2011, le gouvernement japonais a officiellement annoncé sa décision de préparer l'adhésion du Japon à la convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.<sup>3</sup>

Lors de la réunion conjointe, organisée le lundi 30 janvier 2012, à la Chambre des représentants de la Diète, la dé-

---

<sup>1</sup> Compte rendu analytique officiel du 25 janvier 2011, disponible sur le site du Sénat : [http://www.senat.fr/cra/s20110125/s20110125\\_12.html](http://www.senat.fr/cra/s20110125/s20110125_12.html) [accès le 05/03/2012]

<sup>2</sup> Communiqué de presse sur le site de l'ambassade de France en date du 9 février 2011 ; <http://ambafrance-jp.org/spip.php?article4394> [accès le 05/03/2012]

<sup>3</sup> Communiqué du ministère des Affaires étrangères et européennes du 20 mai 2011 : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/japon/la-france-et-le-japon/evenements-4706/article/japon-adhesion-a-la-convention-de> [accès le 05/03/2012]



légation du groupe d'amitié France – Japon de l'Assemblée nationale a tenu à exprimer sa profonde gratitude envers les parlementaires du groupe d'amitié Japon – France, pour leur implication dans ce processus. Les membres du groupe d'amitié France – Japon resteront attentifs à l'avancée du processus d'adhésion, ainsi qu'à la situation des enfants franco-japonais et de leurs parents.

## **2. DES VUES PARTAGÉES SUR LES ÉQUILIBRES MONÉTAIRES ET FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Plusieurs échanges ont confirmé la proximité des vues françaises et japonaises, en particulier lors de la réunion conjointe, organisée le lundi 30 janvier 2012, à la Chambre des représentants de la Diète, mais aussi lors d'entretiens avec M. Takahiro Yokomichi, Président de la Chambre des représentants, M. Seishiro Eto, Vice-président ou encore lors du dîner organisé à la résidence de France, en présence de vingt-cinq parlementaires japonais.

Sur la crise des dettes souveraines en Europe et la zone euro, la délégation a relayé un message d'optimisme et présenté les dernières réformes annoncées en France, en particulier la hausse de TVA, qui a particulièrement intéressé les élus japonais, confrontés également à une dette publique importante (200 %). La crise européenne n'est pas sans inquiéter les députés japonais, qui ont fait part de leur disponibilité pour mener une réflexion plus approfondie. À cet égard, il faut souligner une déclaration récente du ministre japonais des Finances, samedi 25 février 2012. M. Jun Aizumi a en effet indiqué en marge de la réunion des ministres des Finances du G20 que son pays envisageait de contribuer au Fonds monétaire international, pour apporter une solution à la crise de la dette dans la zone euro, sous réserve de mesures concrètes attendues par les autorités japonaises de la part de l'Union européenne.

La taxe sur les transactions financières recueillie aujourd'hui l'assentiment de quelques députés du Parti démocrate du Japon, actuellement au pouvoir. Toutefois, l'horizon auquel cette taxe est envisagée en Europe (après 2014) paraît lointain aux députés japonais, dans un pays où le gouvernement change en moyenne tous les ans.

M. Takahiro Yokomichi, Président de la Chambre des représentants de la Diète, ainsi que plusieurs de ses collègues, ont accordé qu'il convenait de s'interroger sur le rôle des agences de notation et ont rappelé qu'un débat existait au Japon quant à la nécessité de créer une autorité chargée de surveiller et d'évaluer ces agences.

### **3. UN DIALOGUE SUSCEPTIBLE DE SE RENFORCER SUR LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE**

La sécurité internationale est également au cœur des préoccupations des deux pays.

Concernant l'Iran, la délégation du groupe d'amitié a redit la nécessité de sanctions pour forcer le régime de Téhéran au dialogue. Au cours du déjeuner organisé à sa résidence, le Vice-président de la Chambre des représentants, M. Seishiro Eto, a rappelé que le Japon avait une « relation amicale » avec l'Iran, mais qu'il serait prêt, « s'il le fallait » à soutenir le principe de sanctions dans un cadre multilatéral.

Au cours des entretiens officiels et des rencontres organisés dans le cadre de leur mission, les membres de la délégation du groupe d'amitié ont surtout été sensibles à la vive inquiétude des députés japonais, devant les agissements du régime de Pyongyang.

Les relations diplomatiques entre le Japon et la péninsule coréenne sont depuis longtemps rendues difficiles par des contentieux historiques persistants, liés à l'occupation japonaise jusqu'à la Seconde guerre mondiale. Si les relations diplomatiques avec la Corée du Sud connaissent une nette amélioration depuis quelques années, illustrée par plusieurs visites officielles et la restitution de plusieurs objets culturels réclamés depuis longtemps par Séoul, les tensions restent très vives avec la Corée du Nord.

En dépit des initiatives du Premier ministre japonais Jun'ichirō Koizumi (2001-2006) en septembre 2002 et mai 2004, la normalisation des relations diplomatiques a échoué du fait des questions restées sans réponses sur le sort des Japonais enlevés par les services secrets nord-coréens dans les années 1970 et 1980 et par la poursuite des programmes d'armement balistique et nucléaire de la Corée du Nord. Alors que Pyongyang demande des réparations au

titre des dommages subis durant la Seconde guerre mondiale, notamment en raison de la prostitution forcée de « femmes de réconfort » coréennes, le Japon demande toujours des réponses concernant huit Japonais enlevés et décédés depuis. En outre, l'essai nucléaire nord-coréen du 9 octobre 2006 a été perçu comme une menace directe pour l'archipel nippon.

Le Vice-président de la Chambre des représentants, M. Seishiro Eto, et le président du groupe d'amitié Japon - France, M. Yoshinori Ohno, ont plaidé pour renforcement des échanges interparlementaires sur l'avenir de la Corée du Nord. M. Seishiro Eto a proposé la création d'une plateforme de dialogue interparlementaire, impliquant des députés français et des députés japonais, ainsi que des membres du Congrès américain, auxquels il conviendrait d'associer la chambre basse sud-coréenne.

**ANNEXE 1 :**  
**PROGRAMME DE VISITE**  
**DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-JAPON**

**27 JANVIER -2 FÉVRIER 2012**

**Jeudi 26 janvier 2012**

23 h 20      Départ de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle

**Vendredi 27 janvier 2012**

19 h 45      Arrivée à l'aéroport international de Tōkyō Narita  
Accueil à l'hôtel par M. Yoshinori OHNO, président du groupe  
21 h 15      d'amitié Japon-France de la Chambre basse de la Diète et dîner  
libre

**Samedi 28 janvier 2012**

07 h 40      Trajet de Tōkyō à Sendaï en Shinkanzen  
10 h 20      Trajet de Sendaï à Ishinomaki en bus  
12 h 30      **Visite en bateau des parcs à huîtres à Mangoku-ura, au nord  
d'Ishinomaki**  
14 h 00      Rapide déjeuner en compagnie des ostréiculteurs au restaurant de  
cuisine japonaise Chikuzen  
15 h 00      **Rencontre avec des ostréiculteurs de la coopérative des pê-  
cheurs et ostréiculteurs de la préfecture de Miyagi**  
17 h 00      Retour à Sendaï en bus  
20 h 00      Arrivée à l'hôtel Royal Park et dîner au restaurant de cuisine ja-  
poanise Junsen

**Dimanche 29 janvier 2012**

09 h 00      Départ pour Hiraizumi  
10 h 30      Visite du temple Chusonji  
12 h 00      Visite du temple Motsuji  
12 h 30      Déjeuner au restaurant L'Auréole (spécialité de bœuf japonais  
*Maezawa-gyu*)  
14 h 40      Départ de Hiraizumi  
16 h 00      Visite de la fonderie Iwachu  
18 h 30      Arrivée à l'hôtel Satsuki, hôtel traditionnel japonais (*ryokan*) avec  
sources d'eau chaude (*onsen*)  
Dîner à l'hôtel au restaurant de cuisine japonaise Kaen

### **Lundi 30 janvier 2012**

- 08 h 30 Départ de l'hôtel pour Tōkyō en Shinkansen
- 12 h 50 Déjeuner de *tempura* (friture japonaise) au restaurant de cuisine japonaise Tenmasa
- 14 h 30 **Rencontre avec M. Kazuhito YAMASHITA sur les défis de la politique agricole japonaise au Canon Institute for Global Studies**
- 16 h 00 **Rencontre avec les membres du groupe d'amitié Japon-France de la chambre basse de la Diète japonaise**
- 18 h 00 Dîner offert par le groupe d'amitié Japon-France de la chambre basse à l'hôtel ANA Intercontinental

### **Mardi 31 janvier 2012**

- 08 h 30 Petit-déjeuner avec des représentants des chefs d'entreprise français
- 10 h 00 **Rencontre avec M. Takahiro YOKOMICHI, président de la Chambre basse de la Diète japonaise**
- 10 h 45 **Rencontre avec M. Fumiaki SUDA l'Institut de recherche sur les politiques publiques du ministère de l'Agriculture, de la forêt et de la pêche**
- 12 h 00 Déjeuner offert par M. Seishiro ETO, vice-président de la Chambre basse de la Diète
- 14 h 00 **Rencontre avec les membres de la commission de l'Agriculture, de la forêt et de la pêche de la Chambre basse de la Diète**
- 15 h 40 **Rencontre avec le Professeur Yoshiaki NAKANO, spécialiste de l'énergie solaire, et visite de son laboratoire à l'Université de Tōkyō**
- 18 h 30 Dîner offert par le groupe d'amitié Japon-France de la Chambre basse de la Diète au restaurant de cuisine française La Maison de la Bourgogne

### **Mercredi 1er février 2012**

- 08 h 00 Départ de Tōkyō
- 10 h 00 **Visite guidée du site d'éoliennes offshore de Kamisu**
- 13 h 00 Déjeuner à l'Université de Tsukuba
- 14 h 00 **Rencontre avec le Professeur Makoto M. WATANABE, spécialiste de la biomasse et visite de son laboratoire**
- 15 h 20 **Visite de l'Institut national de la science et des technologies industrielles avancées (AIST) sur les technologies photovoltaïques et la robotique**
- 19 h 00 Dîner offert aux deux groupes d'amitié par l'ambassadeur de France à Tōkyō

**Jeudi 2 février 2012**

05 h 00	Visite du marché aux poissons de Tsuki-ji
08 h 00	Petit-déjeuner au restaurant de sushis Sushizanmai
10 h 00	<b>Visite du Panasonic Center de Tōkyō et d'une maison écologique témoin</b>
12 h 30	Déjeuner
15 h 00	Visite du temple Sensō-ji
16 h 00	Visite du gratte-ciel de Roppongi et temps libre
20 h 30	Arrivée à l'aéroport international de Narita
21 h 55	Départ pour Paris

## ANNEXE 2 : CARTE DES DÉPLACEMENTS (DÉTAIL)



**ANNEXE 3 :**  
**ACTIVITÉS DU GROUPE D'AMITIÉ**  
**FRANCE-JAPON EN 2011**

**14-19 janvier 2011** : Réception d'une délégation de la Chambre des représentants de la Diète japonaise ([compte-rendu en ligne](#))

**1<sup>er</sup> - 5 mars 2011** : Déplacement au Japon de M. Didier QUENTIN, président du groupe d'amitié, Gérard VOISIN, vice-président, et Valérie ROSSO-DEBORD, membre, dans le cadre de la visite du Secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, M. Pierre LEL-LOUCHE.

**16 mars 2011** : Réunion extraordinaire du groupe d'amitié France-Japon en présence de l'ambassadeur du Japon en France ([communiqué de presse en ligne](#))

**23 mars 2011** : Question au Gouvernement posée par M. Didier QUENTIN sur la situation au Japon au Ministre des Affaires étrangères et européennes ([en ligne](#))

**3 mai 2011** : Déjeuner donné en l'honneur de S.E. M. Yasuo SAITO, ambassadeur du Japon à Paris, sur la situation dans l'archipel et l'aide nécessaire à la reconstruction

**5 juillet 2011** : Déjeuner donné en l'honneur de S.E. M. Yasuo SAITO, ambassadeur du Japon à Paris, sur la situation politique au Japon, la reconstruction et les échanges officiels bilatéraux à venir

**8 - 10 septembre 2011** : Conférence des Présidents d'Assemblée, en présence de M. Takahiro YOKOMICHI, président de la Chambre des représentants de la Diète, et d'une délégation de fonctionnaires de la Diète

**11 - 16 septembre 2011** : Déplacement au Japon de M. Bernard ACCOYER, Président de l'Assemblée nationale, de M. Didier QUENTIN, président du groupe d'amitié France-Japon, et de MM. Bernard PERRUT, Philippe FOLLIOU, vices-présidents et de Mme Marie-Françoise CLERGEAU, vice-présidente.



**18 octobre 2011** : Dîner donné à l'ambassade du Japon à Paris à l'occasion du prochain départ de S.E. M. Yasuo SAITO

**9 novembre 2011** : Déjeuner donné en l'honneur de S.E. M. Yasuo SAITO, ambassadeur du Japon à Paris, sur le point de quitter ses fonctions, évocation de l'invitation du Président de la Chambre des représentants de la Diète pour janvier 2012

**1er décembre 2011** : Entretien entre M. Didier QUENTIN, président du groupe d'amitié, et S.E. M. Ichiro KOMATSU, nouvel ambassadeur du Japon à Paris

**9 janvier 2012** : Visite d'une délégation de fonctionnaires de la Chambre des conseillers de la Diète japonaise sur le Parlement des enfants

**16 janvier 2012** : Visite d'une délégation de fonctionnaires de la Chambre des conseillers de la Diète japonaise sur le contrôle budgétaire

**24 janvier 2012** : Entretien entre M. Didier QUENTIN, président du groupe d'amitié, et S.E. M. Christian MASSET, nouvel ambassadeur de la France à Tokyo

**24 janvier 2012** : Dîner donné à l'ambassade du Japon à Paris à l'occasion du prochain départ d'une délégation du groupe d'amitié France-Japon de l'Assemblée nationale au Japon

**26 janvier - 2 février 2012** : Mission d'une délégation du groupe d'amitié France-Japon composée de MM. Didier QUENTIN (UMP), Gérard VOISIN (UMP), Jacques DESALLANGRE (GDR) et Gilbert LE BRIS (SRC) ([compte-rendu en ligne](#)).

**29 février 2012** : Déjeuner donné en l'honneur de S.E. M. Ichiro KOMATSU, ambassadeur du Japon à Paris, sur les échanges parlementaires dans le cadre de la récente mission du groupe d'amitié ([compte-rendu en ligne](#)).